

# BARREAU-MÈTRE 2015

## LA PROFESSION EN CHIFFRES



Au cours des cinq dernières années, le nombre d'avocats a augmenté à un rythme variant de 1,2 à 2,6% par année.



Près de 55% des avocats travaillent plus de 40 heures par semaine.



Près du tiers des avocats possèdent un deuxième baccalauréat.



96% des avocats considèrent que les TI améliorent leur offre juridique et leur pratique.



# NOTRE MISSION

---

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

---

Publié en janvier 2015 par le Barreau du Québec

978-2-923840-36-9 (version PDF)

978-2-923840-37-6 (version imprimée)

# Table des matières

<b>1. Mise en contexte</b>	<b>5</b>
<b>2. Objectifs</b>	<b>5</b>
<b>3. Méthodologie</b>	<b>6</b>
3.1 Le sondage « Évolution et tendances » (2014)	6
<b>4. Profil des membres du Barreau</b>	<b>6</b>
4.1 Le profil général	6
4.1.1 L'âge	9
4.1.2 Les années de pratique	11
4.2 Les avocats de 65 ans et plus	12
4.2.1 Le statut « Avocat à la retraite » du Barreau du Québec et les avocats démissionnaires retraités	12
4.3 Les démissions	13
4.4 La répartition par barreau de section	15
4.5 Les femmes et la profession	16
4.6 La diversité culturelle	17
4.7 La langue de travail	18
4.8 La formation universitaire et professionnelle	20
4.8.1 La formation à l'École du Barreau	21
4.8.2 La formation continue des membres du Barreau	21
<b>5. Pratique du droit</b>	<b>22</b>
5.1 Le type de pratique	22
5.2 Le statut des avocats	24
5.3 La taille des cabinets	26
5.4 Les domaines de pratique	26
5.5 Les attentes de la clientèle	28
5.6 Le nombre d'heures travaillées	29
<b>6. Aspects financiers de la pratique</b>	<b>31</b>
6.1 Les perspectives d'emploi chez les avocats	31
6.2 Les perspectives d'emploi chez les finissants de l'École du Barreau	31
6.3 La rémunération	32
6.4 Les taux horaires	34
6.5 L'appréciation des membres face à leur rémunération	35

<b>7. Marché des services juridiques</b>	<b>37</b>
7.1 Les sources d'informations consultées	38
7.2 Les modes de tarification	39
7.3 Les menaces et les opportunités	40
7.4 La pratique d'un droit étranger	42
7.5 L'activité judiciaire au Québec	43
7.6 Les budgets provinciaux alloués à la justice	43
7.7 L'accès à la justice et les solutions de rechange aux tribunaux	46
<b>8. Technologies de l'information</b>	<b>47</b>
<b>9. Satisfaction face à l'emploi</b>	<b>49</b>
9.1 La discrimination au travail	50
9.2 La discrimination raciale	50
<b>10. Évolution de la profession</b>	<b>51</b>
10.1 L'image de la profession	51
10.2 Les services offerts par le Barreau	51
<b>Table des tableaux</b>	<b>53</b>
<b>Table des graphiques</b>	<b>54</b>

## 1. Mise en contexte

Depuis 1981, le Barreau du Québec mène tous les cinq ans une enquête socio-économique auprès de ses membres afin de connaître l'évolution de la profession et les tendances s'y rattachant. La profession juridique est plutôt hétérogène : travailleurs autonomes, salariés, nombreux domaines de droit, milieux de travail différents. Exceptionnellement cette année, le Barreau a utilisé le formulaire de l'inscription annuelle pour sonder l'opinion de ses membres sur certaines questions spécifiques, et les résultats offrent des pistes de réflexion pour les prochaines années.

Une étude avait été menée en 2013 afin d'évaluer s'il était nécessaire de reconduire systématiquement cette enquête quinquennale<sup>1</sup>. Il fut établi que ce type d'exercice était en grande partie un dédoublement onéreux du travail. Les nouvelles technologies font en sorte qu'il est maintenant possible d'obtenir une grande quantité d'informations simplement en centralisant les données disponibles à travers les différentes études menées par le Barreau. Ainsi, contrairement aux enquêtes socio-économiques du passé, nous ne nous limitons pas à un seul sondage externe pour faire un portrait des membres et de la profession. Nous misons cette fois sur un sondage d'appoint, « Évolution et tendances », jumelé à une recension de ce qui a déjà été fait par le Barreau au cours des dernières années.

Le présent document n'est pas une analyse des tendances. Il se limite à présenter et à croiser les données entre elles pour donner un éclairage nouveau et dégager des tendances. Nous situons ces données relativement aux années précédentes et à la population générale du Québec. Dans une prochaine étape, ce document servira à élaborer des outils, à faire des recommandations et à alimenter la réflexion des programmes du Barreau pour s'assurer qu'ils répondent à l'évolution de la profession et aux nouvelles tendances.

## 2. Objectifs

Ce rapport sur les statistiques se nomme « Barreau-mètre », car il permettra au Barreau de suivre l'évolution de la profession et de répondre adéquatement aux défis de cette évolution. Cet outil de mesure, pour le Barreau et ses membres, sera mis à jour annuellement à l'aide de la centralisation des données du Barreau et de certains sondages d'appoint, ayant pour objectifs de :

- 1) permettre au Barreau du Québec et à ses membres d'avoir une image fidèle de la profession;
- 2) maintenir une veille sur les tendances et enjeux affectant le marché des services juridiques, et dans une deuxième phase :
  - mesurer les programmes mis en place pour répondre aux besoins des membres et aux défis d'évolution de la profession;
  - identifier des pistes de réflexion;
  - recommander des solutions novatrices.

<sup>1</sup> Pour consulter un résumé de la dernière enquête socio-économique menée en 2008 auprès des membres du Barreau du Québec, consultez le mini cahier distribué aux membres : CLAUDE MONTMARQUETTE et NATHALIE VIENNOT-BRIOT, *Étude socio-économique du Barreau du Québec – mini cahier*, Barreau du Québec, mai 2009, en ligne : <[http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol41/200905\\_04.pdf](http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol41/200905_04.pdf)>.

## 3. Méthodologie

Les données utilisées sont tirées de plusieurs études effectuées par le Barreau du Québec au cours des quatre dernières années. La référence des statistiques énoncées est listée en note de bas de page pour que le lecteur puisse s'informer quant à leurs méthodologies respectives. Il est alors important pour l'utilisateur de vérifier les sources, car les données proviennent parfois de sondages à plus petite échelle. De plus, une bonne quantité d'information est puisée à même le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec. Ce dernier n'est pas un sondage ou une étude, mais plutôt une base de données sur toute la profession. Pour ce volet, la méthodologie est simple, elle provient de l'interaction directe du Barreau avec l'ensemble de ses membres.

Un choix a été fait quant aux croisements possibles des données, notamment pour la distribution des sexes, l'âge, et l'origine ethnoculturelle. Pour alléger le texte, nous vous présentons les croisements de données seulement lorsqu'elles sont significatives.

### 3.1 Le sondage « Évolution et tendances » (2014)

Pour ce qui est du sondage d'appoint « Évolution et tendances » cité plus haut, nous exposons la méthodologie, car ce dernier a été effectué spécifiquement pour le *Barreau-mètre*.

Dans le but d'avoir une image fidèle de la profession et d'offrir des services plus adaptés aux besoins de ses membres, le Barreau a invité les 25 095 avocats(es) à remplir, à même leur formulaire de l'inscription annuelle 2014, un questionnaire facultatif : « Évolution et tendances ». Ce sont 275 avocats et avocates qui ont répondu à l'appel. Cet échantillon fournit une marge d'erreur de 5,88% et un niveau de confiance de 95%<sup>2</sup>. En d'autres mots, il s'agit d'un indicateur de confiance où 9,5 fois sur 10 les résultats du sondage tomberont dans la marge d'erreur de 5,88%. Ainsi, même si le sondage reste un indicateur plutôt qu'une mesure exacte, il dégage une image assez nette des tendances et de leur évolution.

Le questionnaire « Évolution et tendances » devait être rempli en ligne grâce au lien inséré à la fin du formulaire de l'inscription annuelle 2014. Avec les mesures d'identification instaurées, le Barreau était assuré que chaque membre ne pouvait répondre au sondage qu'une seule fois. Chaque membre souhaitant y participer devait nécessairement passer par son formulaire d'inscription annuelle pour avoir accès aux questions. Le lien ne pouvait être partagé par courriel ou d'une autre façon. Les réponses ont été obtenues en préservant l'anonymat des répondants. Les données demeurent strictement confidentielles et sont disponibles et utilisées de façon dénominalisée. Elles servent uniquement à établir des statistiques.

## 4. Profil des membres du Barreau

### 4.1 Le profil général

**Au cours des cinq dernières années, le nombre d'avocats total au sein de l'Ordre a augmenté à un rythme variant de 1,2 à 2,6% par année.** Ceci est en partie dû à la hausse du nombre d'étudiants à l'École du Barreau. Pour l'année scolaire 2013-2014, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. Il s'agit

<sup>2</sup> Pour les calculs, voir Conseil de presse du Québec en ligne : <http://conseildepresse.qc.ca/actualites/nouvelles/petit-guide-pratique-sur-la-presentation-des-sondages/> ou Calculateur Web : <http://www.rmpd.ca/calculators.php>.

là d'une augmentation de 42% de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (année de l'entrée en vigueur du programme actuel de formation de l'École du Barreau)<sup>3</sup>.

**Cette augmentation est relativement constante et plus grande que celle de la population générale. Depuis 1981, date où le Barreau a effectué ses premières études socio-économiques, le nombre d'avocats par rapport à la population générale n'a cessé d'augmenter.**

**TABLEAU 1 : Nombre de membres du Barreau du Québec versus la population de la province**

Année	Nombre de membres <sup>4</sup>	Augmentation	Québec <sup>5</sup>	Augmentation
31 mars 2014	25 095	2,6%	8 191 946 <sup>E</sup>	0,9%
31 mars 2013	24 450	1,3%	8 115 740	0,9%
31 mars 2012	24 139	1,8%	8 042 412	0,9%
31 mars 2011	23 709	1,9%	7 967 128	1,0%
31 mars 2010	23 263	1,2%	7 885 853	1,1%
31 mars 2009	22 989		7 799 190	
<b>Moyenne (6 ans)</b>		<b>1,76%</b>		<b>0,97%</b>

<sup>E</sup> = estimé au 1<sup>er</sup> avril 2014, [http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01662FR\\_TSC2014M07F00.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01662FR_TSC2014M07F00.pdf), p. 6.

Le nombre d'inscriptions au Tableau de l'Ordre était en croissance lors de quatre des cinq dernières années.

**TABLEAU 2 : Nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre<sup>6</sup>**

Année	Nombre de nouvelles inscriptions
2013-2014	949
2012-2013	1119
2011-2012	977
2010-2011	847
2009-2010	815

<sup>3</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2013-2014*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2014, p. 70, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/publications/rapports-annuels/2013-2014.pdf>>.

<sup>4</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Rapports annuels du Barreau du Québec – Toutes les éditions*, *Barreau du Québec*, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/administratives/rapports-annuels/index.html>>.

<sup>5</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Mouvement de la population (population totale, naissances, décès, migration nette), Québec, 1971-2014 », *Institut de la statistique* (29 avril 2014), en ligne : <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/1p1.htm>>.

<sup>6</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Rapports annuels du Barreau du Québec – Toutes les éditions*, *Barreau du Québec*, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/administratives/rapports-annuels/index.html>>.

En plus des nouveaux avocats issus de l'École du Barreau, il existe d'autres manières d'être autorisé à pratiquer le droit au Québec. Voici un tableau résumant ces autorisations :

**TABLEAU 3 : Autorisations spéciales d'exercer pour 2013-2014<sup>7</sup>**

Catégorie de permis	Nombre	Refus
<b>*Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i></b>	2 456	0
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	6	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	6	1
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	1	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	9	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	9	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	10	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	1
**ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	25	5
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	7	0

\* Autorisation spéciale en vertu de l'article 42.4 concernant spécifiquement les personnes exerçant hors Québec. Le bâtonnier du Québec peut, par autorisation spéciale, habiliter un avocat canadien ou étranger à exercer la profession d'avocat dans le cadre d'un dossier de litige spécifique pour une durée d'au plus 12 mois. Par la suite, cette autorisation peut être renouvelée.

\*\* ARM : Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

<sup>7</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 49.

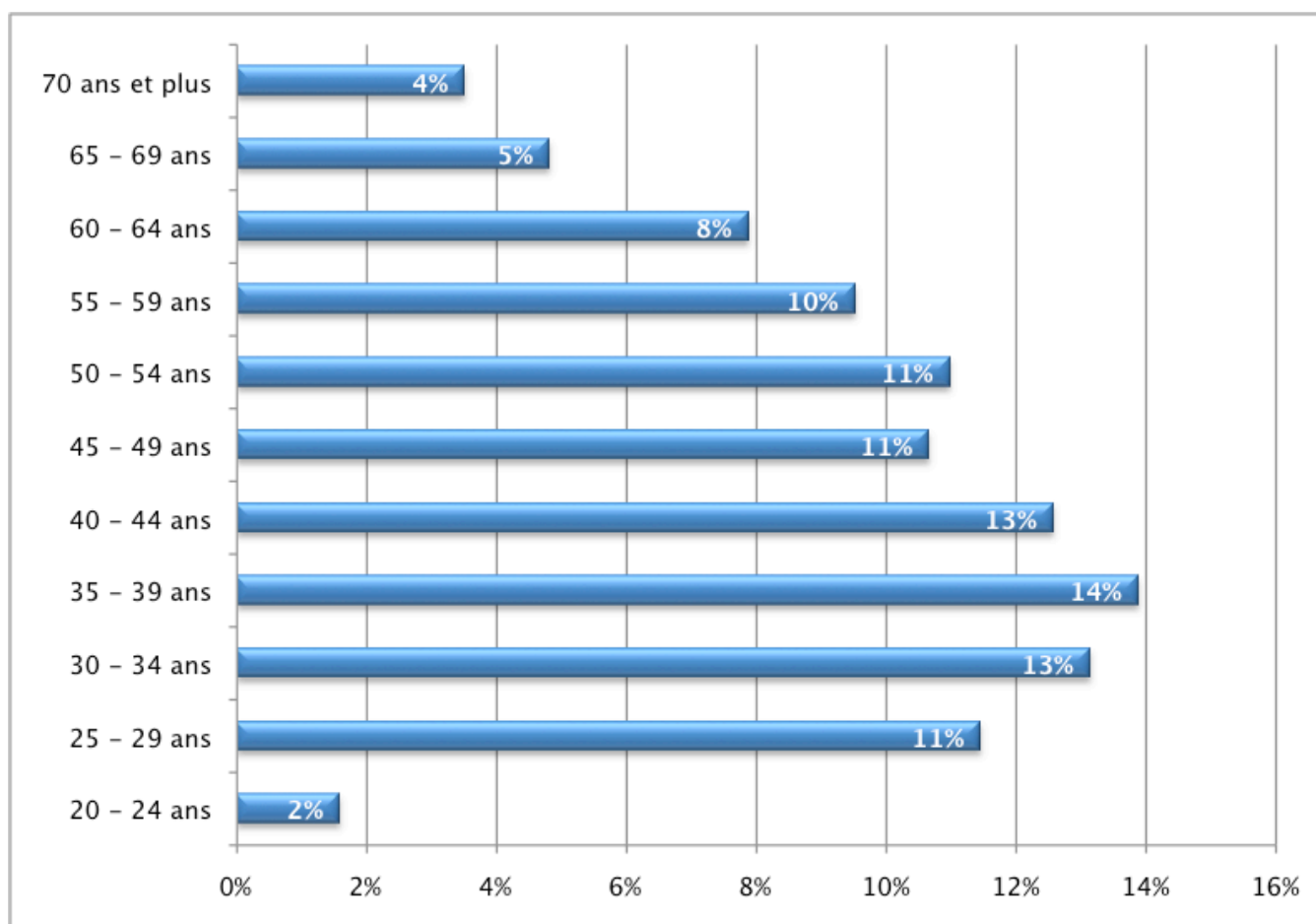
### 4.1.1 L'âge

L'âge moyen des membres est de 45 ans<sup>8</sup> :

- 49 ans pour les hommes;
- 41 ans pour les femmes.

Le graphique ci-dessous, issu du formulaire de l'inscription annuelle, démontre que 53% des membres du Barreau ont moins de 45 ans.

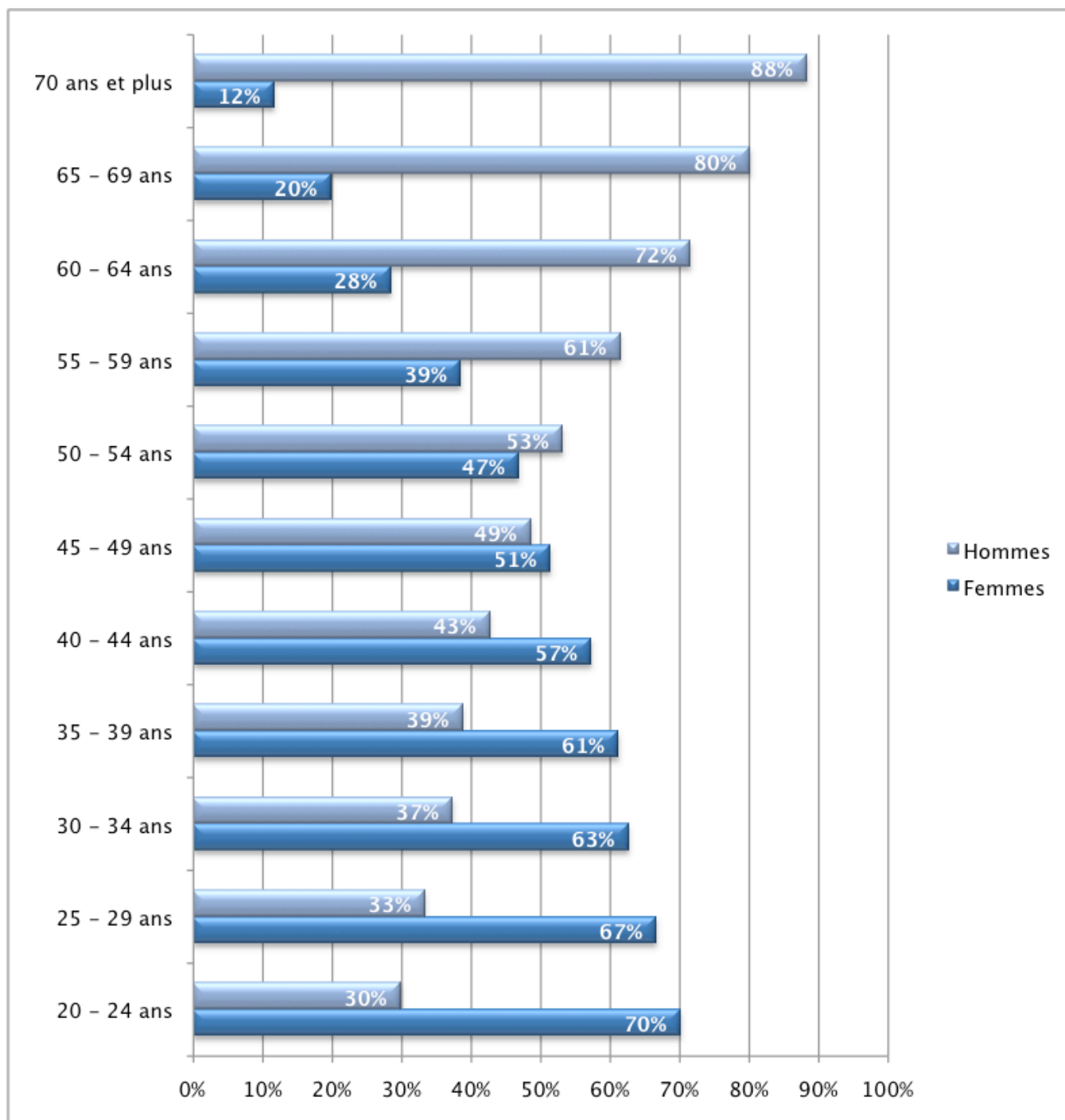
GRAPHIQUE 1 : Répartition des membres 2013-2014 selon les groupes d'âge<sup>9</sup>



<sup>8</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2013-2014*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2014, p. 23, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapports-annuels/2013-2014.pdf>>.

<sup>9</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Tableau de l'Ordre*, 2014. Les données sont recueillies auprès des membres notamment lors de l'inscription annuelle.

GRAPHIQUE 2 : Répartition des membres 2013-2014 selon les groupes d'âge et le sexe<sup>10</sup>



<sup>10</sup> Id.

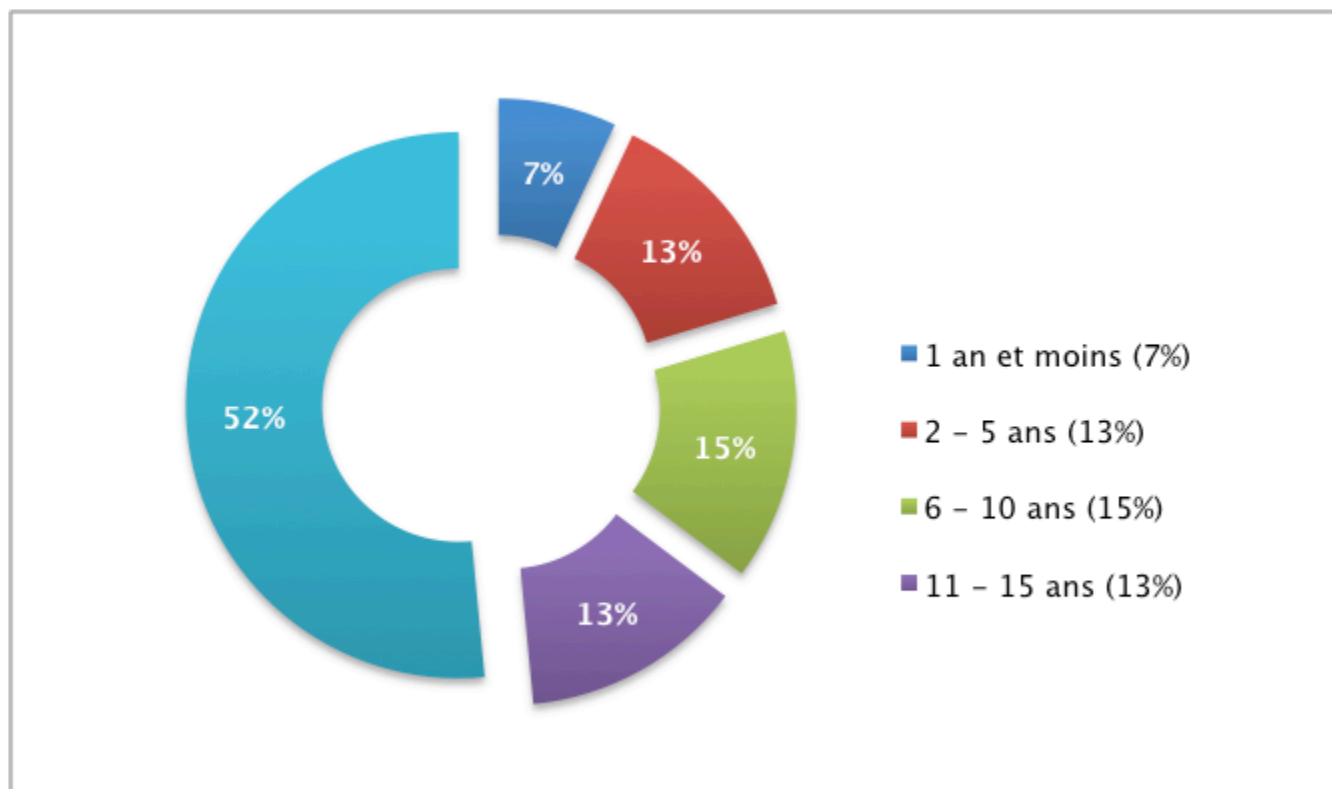
### 4.1.2 Les années de pratique

Fait intéressant à noter, presque 50% des avocats ont 15 ans ou moins de pratique et 35% ont 10 ans ou moins de pratique.

En moyenne les membres du Barreau comptent 18 années de pratique<sup>11</sup> :

- 21 ans pour les hommes;
- 14 ans pour les femmes.

GRAPHIQUE 3 : Pourcentage des membres 2013-2014 selon leur nombre d'années de pratique<sup>12</sup>



<sup>11</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 23.

<sup>12</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

## 4.2 Les avocats de 65 ans et plus

En date du 31 mars 2014, 1 735 hommes et 340 femmes de 65 ans et plus (= 2 075 membres) étaient inscrits au Tableau de l'Ordre. Cette statistique énonce une tendance : **les avocats tendent à travailler plus longtemps et à retarder l'heure de leur retraite. De 2009 à 2014, le nombre d'avocats de 65 ans et plus a augmenté de 63,4 %.**

TABLEAU 4 : Avocats de 65 ans et plus<sup>13</sup>

Année	Nombre de membres de 65 ans et plus	% sur le nombre de membres
31 mars 2014	2 075	8,3%
31 mars 2013	1 931	7,9%
31 mars 2012	1 767	7,3%
31 mars 2011	1 532	6,4%
31 mars 2010	1 437	6,2%
31 mars 2009	1 270	5,5%

Le vieillissement de la population générale est inéluctable, cependant nous remarquons que l'âge moyen des membres du Barreau est passé de 47 ans en 2010 à 45 ans au 31 mars 2014<sup>14</sup>.

Il n'y a pas de statistiques disponibles sur la date définitive de la retraite des avocats. Par contre, les chiffres sur les avocats s'étant prévalus du statut « Avocat à la retraite » et sur ceux qui ont démissionné en mentionnant la retraite comme motif sont accessibles, ce qui permet des observations sur la relation de l'avocat avec la retraite.

### 4.2.1 Le statut « Avocat à la retraite » du Barreau du Québec et les avocats démissionnaires retraités

Le Barreau offre depuis 2007 la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie « Avocat à la retraite ».

En date du 31 mars 2014, il y a au total 358 avocates et 847 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie<sup>15</sup>, une augmentation notable par rapport à 2013 où il y avait 279 avocates et 715 avocats inscrits à cette catégorie.

Au cours de l'année financière 2013-2014, les avocats avaient la possibilité de démissionner via le formulaire de l'inscription annuelle ou à l'aide de l'Avis de démission. Des 394 membres ayant choisi de démissionner, 140 ont utilisé l'Avis de démission et ont **volontairement** identifié la raison de leur départ. Près de 51% ont énoncé la retraite.

<sup>13</sup> *Id.*

<sup>14</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 23.

<sup>15</sup> *Id.*, p. 24.

Nous avons calculé l'âge moyen de ces nouveaux retraités. Ces derniers prennent leur retraite à un âge plus avancé que la moyenne des autres travailleurs québécois dont l'âge de la retraite était de 61,3 ans en 2012<sup>16</sup>. Voici l'âge moyen des membres retraités pour les deux dernières années :

**TABLEAU 5 : Portrait des membres retraités<sup>17</sup>**

	2013-2014	2012-2013
<b>Hommes</b>	69 ans	68 ans
<b>Femmes</b>	63 ans	64 ans
<b>Médiane</b>	67 ans	66 ans

### 4.3 Les démissions

Comme nous l'avons mentionné, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014, 394 membres ont choisi de démissionner, soit 1,6% du membership<sup>18</sup>. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir quant à l'impact des démissions puisque la relève est bien présente comme nous l'avons vu plus tôt à la section 4.1.

**TABLEAU 6 : Portrait des démissionnaires 2013-2014<sup>19</sup>**

	Âge moyen au moment de la démission	Moyenne d'années de pratique au moment de la démission
<b>Hommes</b>	59 ans	30 ans
<b>Femmes</b>	49 ans	19 ans
<b>Médiane</b>	55 ans	25 ans

De l'année financière 2010 à 2014

- En moyenne près de 44,5% des démissionnaires sont du Barreau de Montréal, un pourcentage moindre que leur représentativité au sein du membership (55%).
- D'autre part, pour ce qui est du Barreau de Québec et des autres sections, la tendance est inversée :
  - Québec = 17,5% de démissions pour 15,5% du membership;
  - Autres sections = 38% de démissions pour 29% du membership.

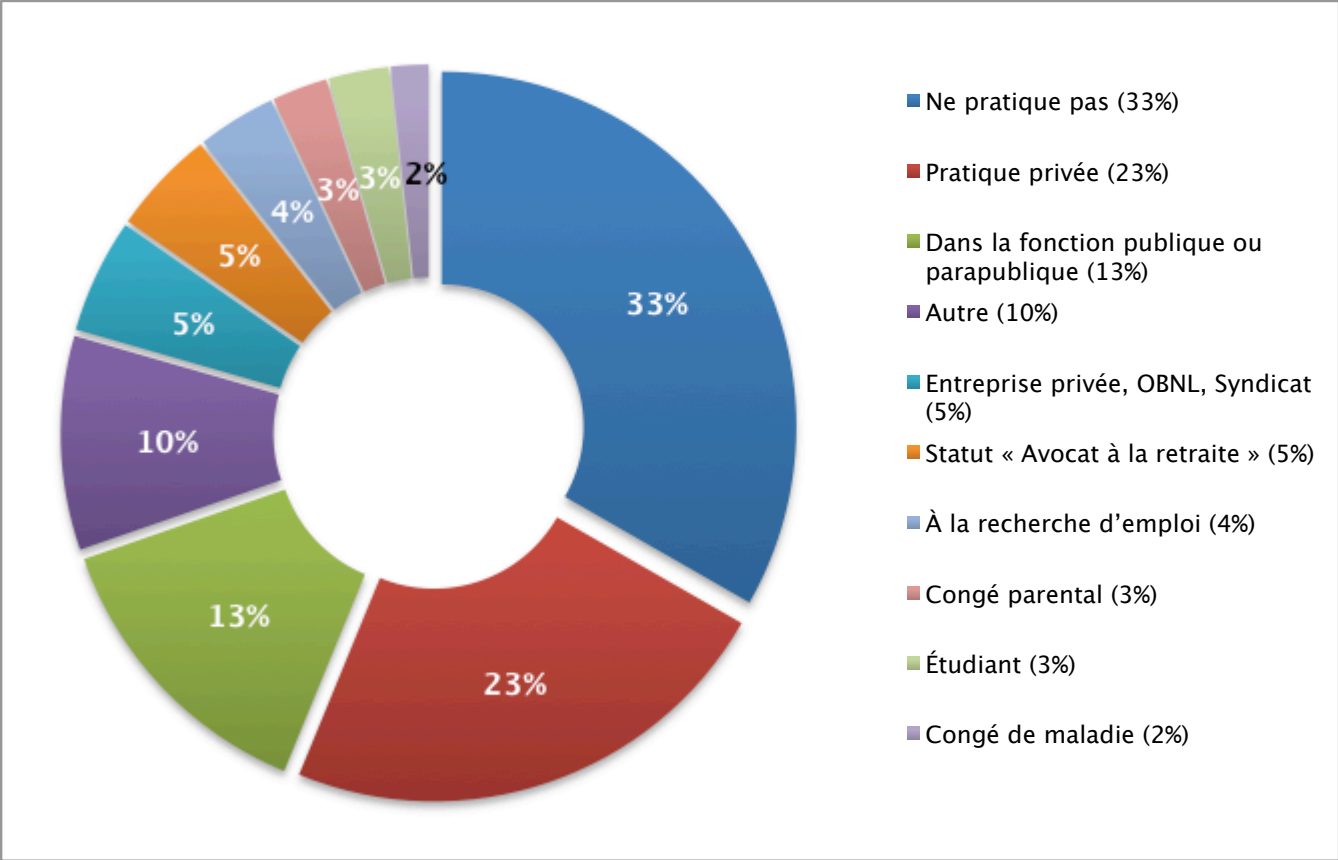
<sup>16</sup> STATISTIQUE CANADA, *Évolution de l'âge moyen de la prise de la retraite Québec, Ontario, Canada, 1990-2012*, Centre d'information et de documentation de l'Institut de la statistique du Québec, 2012, en ligne : [http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/flex/ken\\_tbl\\_bord\\_0001/tbl\\_bord\\_retraite.html#>](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/flex/ken_tbl_bord_0001/tbl_bord_retraite.html#>).

<sup>17</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

<sup>18</sup> *Id.*

<sup>19</sup> *Id.*

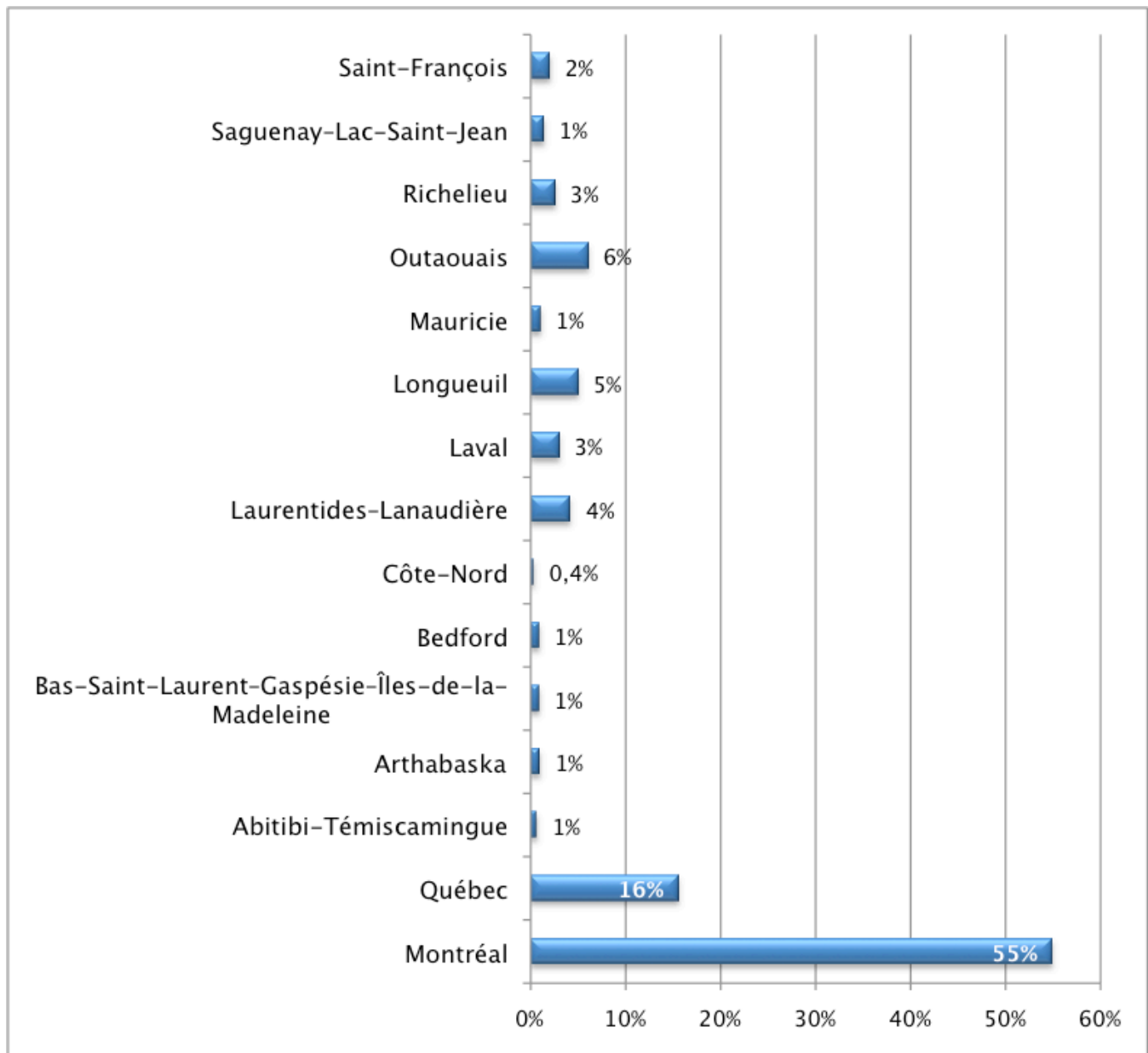
GRAPHIQUE 4 : Type de pratique au moment de la démission en 2013-2014<sup>20</sup>



<sup>20</sup> Id.

## 4.4 La répartition par barreau de section

GRAPHIQUE 5 : Répartition des membres par barreau de section en 2013-2014 <sup>21</sup>



À noter : Alors que l'île de Montréal représente 23% de la population totale du Québec<sup>22</sup>, on retrouve au Barreau de Montréal 55% des avocats. Cependant, en région, donc en excluant Québec, on retrouve 29% des avocats, alors que 64% de la population y habite.

<sup>21</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 48.

<sup>22</sup> VILLE DE MONTRÉAL, « Recensement de la population de l'île de Montréal – 2011 », *Portail Données ouvertes de la Ville de Montréal*, en ligne : <<http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/population-recensement>>.

TABLEAU 7 : Répartition des avocats et de la population québécoise en 2013-2014<sup>23</sup>

	% des avocats	% de la population provinciale <sup>24</sup>
Barreau de Montréal (île de Montréal)	55%	23%
Barreau de Québec	16%	13%
Autres barreaux de section/autres régions	29%	64%

Le Québec s'avère être le principal lieu de travail de plus de 91% des membres de l'Ordre, mais il n'en demeure pas moins que 9% des membres en règle du Barreau du Québec travaillent à l'extérieur de la province, dont près de la moitié (4%) à Ottawa, en Ontario<sup>25</sup>.

## 4.5 Les femmes et la profession

En 2014, le Barreau du Québec est toujours le plus féminisé en Amérique du Nord<sup>26</sup>. D'ailleurs, pour la première fois cette année, le Barreau du Québec compte plus de femmes que d'hommes.

Les femmes représentent :

- 50,4% de l'ensemble des membres;
- 62% des membres de 10 ans de pratique et moins.

GRAPHIQUE 6 : Nombre total de membres au 31 mars 2014<sup>27</sup>



Entre 20 et 44 ans, les femmes sont plus nombreuses dans la profession (62% pour 38% d'homme). À partir de 45 ans, ce sont les hommes qui figurent en plus grand nombre dans les mêmes proportions soit 62% hommes pour 38% femmes<sup>28</sup>.

Cette tendance se maintient pour les avocats comptant 10 ans et moins de pratique.

<sup>23</sup> Les calculs de l'auteur sont basés sur les chiffres fournis en date du 18 novembre 2014 par le Générateur de rapport du Répertoire des divisions territoriales du site de l'Institut de la statistique du Québec, en ligne : <http://diffusion.stat.gouv.qc.ca/pls/hcp/HCP>

<sup>24</sup> Au moment de faire les calculs, la population du Québec s'élevait à environ 8,4 millions

<sup>25</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

<sup>26</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 23.

<sup>27</sup> *Id.*

<sup>28</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

## GRAPHIQUE 7 : Avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec au 31 mars 2014<sup>29</sup>



Selon ces données, la proportion de femmes dans l'ensemble de la profession semble être destinée à s'accroître; en 2014 plus de 64% des personnes inscrites à l'École du Barreau sont de sexe féminin.

### 4.6 La diversité culturelle

Depuis 2008, le Barreau recense les membres et les étudiants de l'École du Barreau faisant partie des groupes ethnoculturels par l'intermédiaire d'une question facultative d'auto-identification au formulaire de l'inscription annuelle et à celui d'admission à l'École.

Voici le nombre de membres ayant **volontairement** indiqué leur appartenance à l'un de ces groupes en 2014 :

TABLEAU 8 : Nombre de membres appartenant à un des groupes désignés

	Total au 31 mars 2009 <sup>30</sup>	Pourcentage de l'ensemble des membres	Total au 31 mars 2014 <sup>31</sup>	Pourcentage de l'ensemble des membres
Autochtones	91	0,4%	111	0,4%
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-Américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	648	2,8%	1 548	6,2%

<sup>29</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 24.

<sup>30</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2008-2009*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2009, p. 19, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapports-annuels/2008-2009.pdf>>.

<sup>31</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 24.

À l'image de la société, la profession tend à refléter de plus en plus une réalité plurielle. D'ailleurs, 6,6% des 25 095 avocats membres du Barreau du Québec s'identifient comme Autochtones ou comme membres d'un groupe ethnoculturel recensé; depuis 2009, il s'agit d'une augmentation de 2,8 à 6,2% (soit une hausse de 121%). Ce pourcentage reste tout de même inférieur à celui de la population du Québec en général, où plus de 11%<sup>32</sup> appartiendraient à une minorité visible et où plus de 1% seraient autochtones. La profession demeure donc relativement peu diversifiée.

Par contre, les membres ayant 10 ans et moins de pratique s'identifiant comme Autochtones ou membres d'un groupe ethnoculturel représentent 12% de ce groupe, ce qui se rapproche davantage des proportions de la population du Québec (11%).

Finalement, la tendance à la diversification semble se confirmer selon les chiffres disponibles à l'École du Barreau. En 2014, les cohortes sont encore plus diversifiées : 18% des élèves affirmaient provenir de groupes ethnoculturels. Ce pourcentage se rapproche davantage des statistiques recensées dans la population québécoise de moins de 24 ans où 14,8% de la population totale appartiendrait à une minorité visible<sup>33</sup>.

Voici le nombre d'étudiants à l'École du Barreau ayant volontairement indiqué leur appartenance à l'un de ces groupes en 2014 :

**TABLEAU 9 : Nombre d'étudiants appartenant à un des groupes désignés au 1<sup>er</sup> août 2014<sup>34</sup>**

	Total	Pourcentage sur l'ensemble des étudiants (1 303)
Autochtones	10	0,8%
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-Américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	232	18%

## 4.7 La langue de travail

Pour la majeure partie des membres du Barreau, soit 74%, le français est la langue principalement utilisée dans l'exercice de leur travail, et pour 9% des membres, c'est majoritairement l'anglais. La prévalence du français comme langue de travail est moins forte que dans la population en général où le français est utilisé majoritairement, à 81,8%<sup>35</sup>. Cette différence s'explique en partie par la concentration relative des emplois à Montréal et également par le fait que le travail des avocats avec les autres juridictions se s'effectue souvent en anglais.

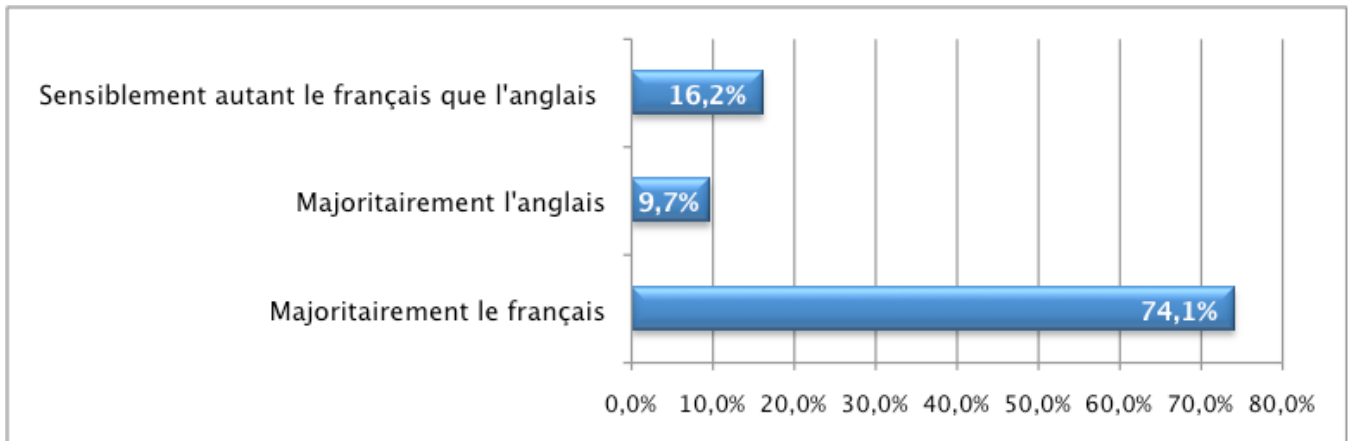
<sup>32</sup> STATISTIQUE CANADA, « Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données », *Gouvernement du Canada* (4 mars 2014), en ligne : <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=F&APATH=3&DETAILED=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GK=0&GRP=0&PID=105395&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&TEMPORAL=2013&THEME=95&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>>>.

<sup>33</sup> *Id.*, n. Calcul de l'auteur.

<sup>34</sup> ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC, *Tableau des données démographiques de l'admission 2014*.

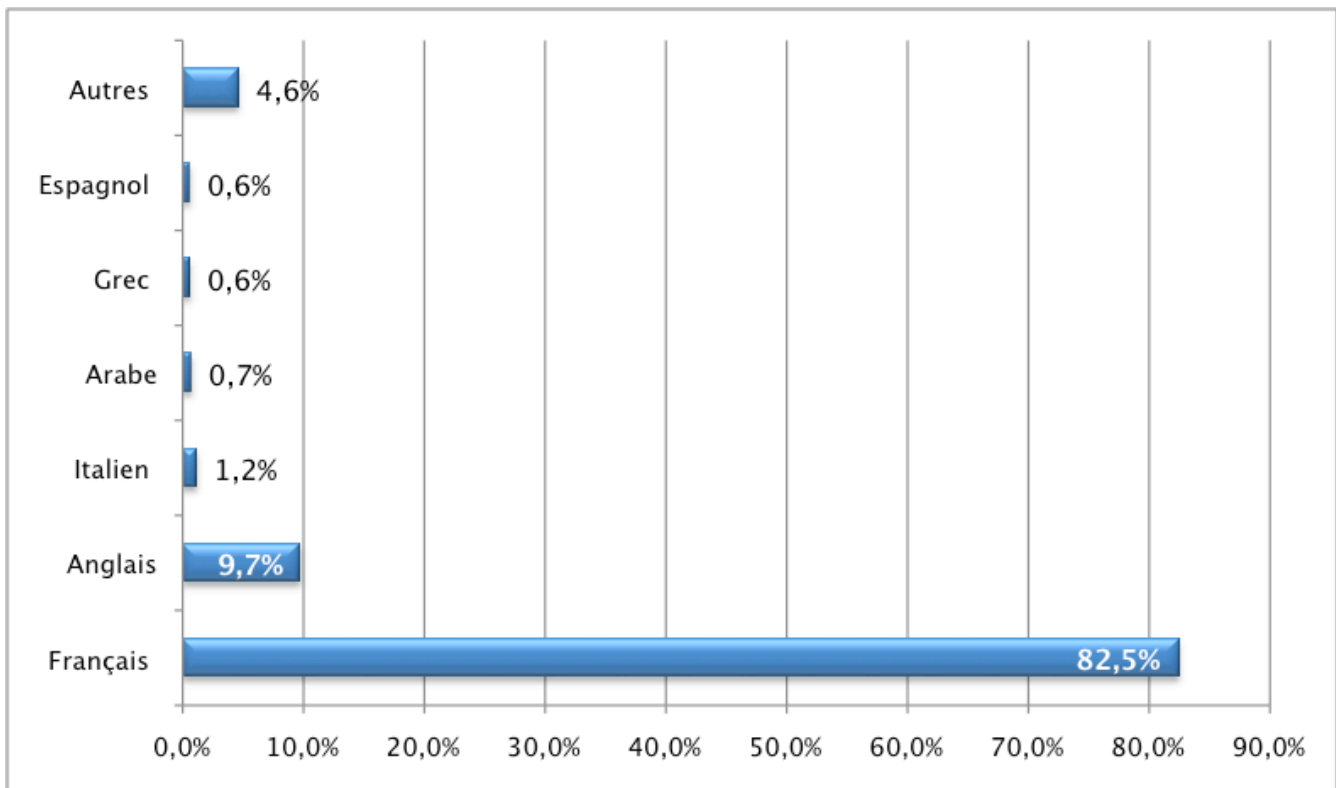
<sup>35</sup> RENÉ HOULE, JEAN-PIERRE CORBEIL et MATHIEU CHARRON, *Les langues de travail au Québec en 2006 – Langue de travail*, Gouvernement du Québec, 2012, p. 21, en ligne : <[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_langue\\_travail\\_QC2006.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_langue_travail_QC2006.pdf)>.

## GRAPHIQUE 8 : Langues utilisées au travail en 2013-2014<sup>36</sup>



Ces chiffres sont peu surprenants puisque pour 82,5% des membres, le français est la langue maternelle encore comprise et parlée<sup>37</sup>. Cependant, la profession est de plus en plus diversifiée, ce qui influence l'ensemble des langues maternelles encore comprises et parlées :

## GRAPHIQUE 9 : Langue maternelle encore comprise et parlée par les membres en 2013-2014<sup>38</sup>

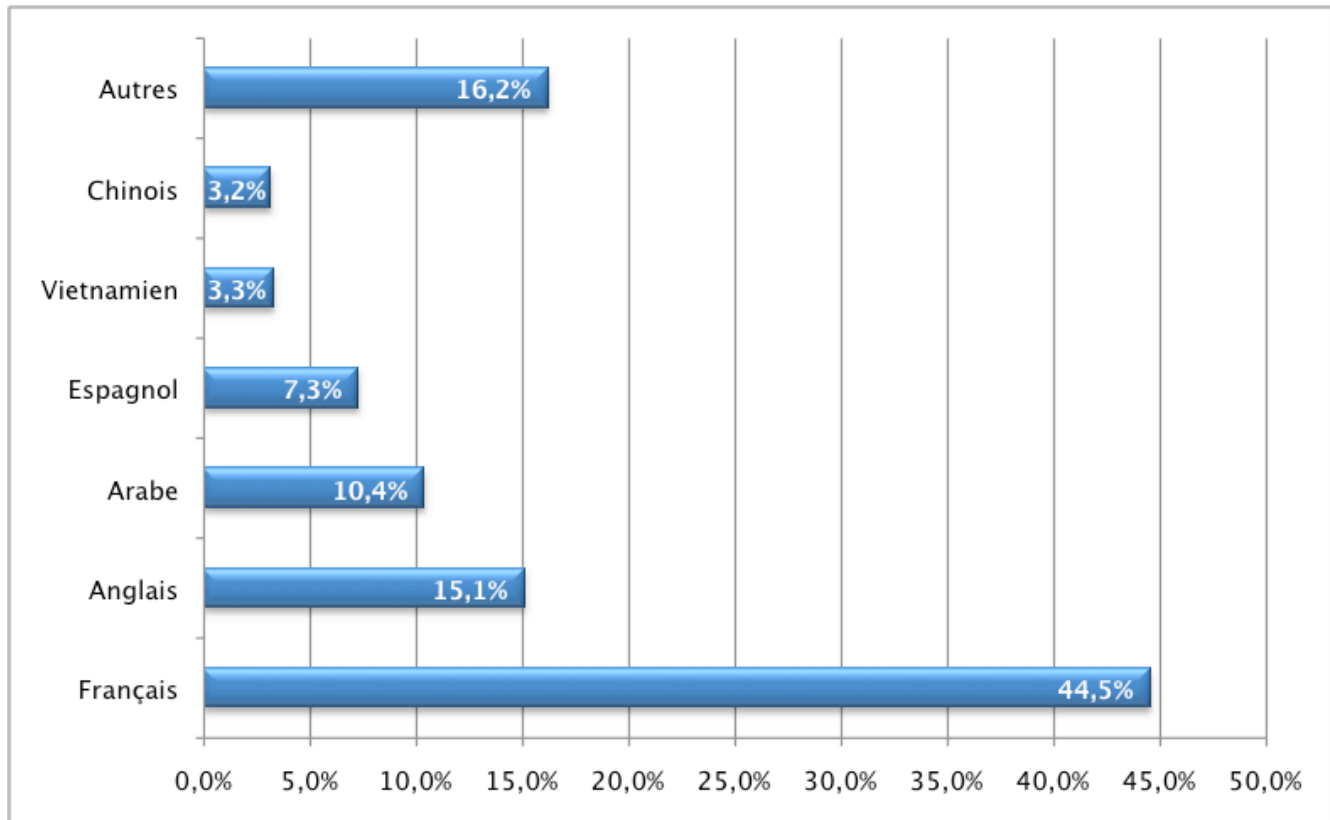


<sup>36</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Questionnaire facultatif « Évolution et tendances » du Formulaire de l'inscription annuelle 2014.*

<sup>37</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *préc.*, note 9.

<sup>38</sup> *Id.*

GRAPHIQUE 10 : Langue maternelle encore comprise et parlée par les membres s'identifiant à un groupe ethnoculturel en 2013-2014<sup>39</sup>



#### 4.8 La formation universitaire et professionnelle

Au Québec, en 2012, 7,8% de la population avait un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat<sup>40</sup>. Chez les avocats, ce pourcentage grimpe à 20%. **De plus, près du tiers des avocats possèdent un deuxième baccalauréat.**

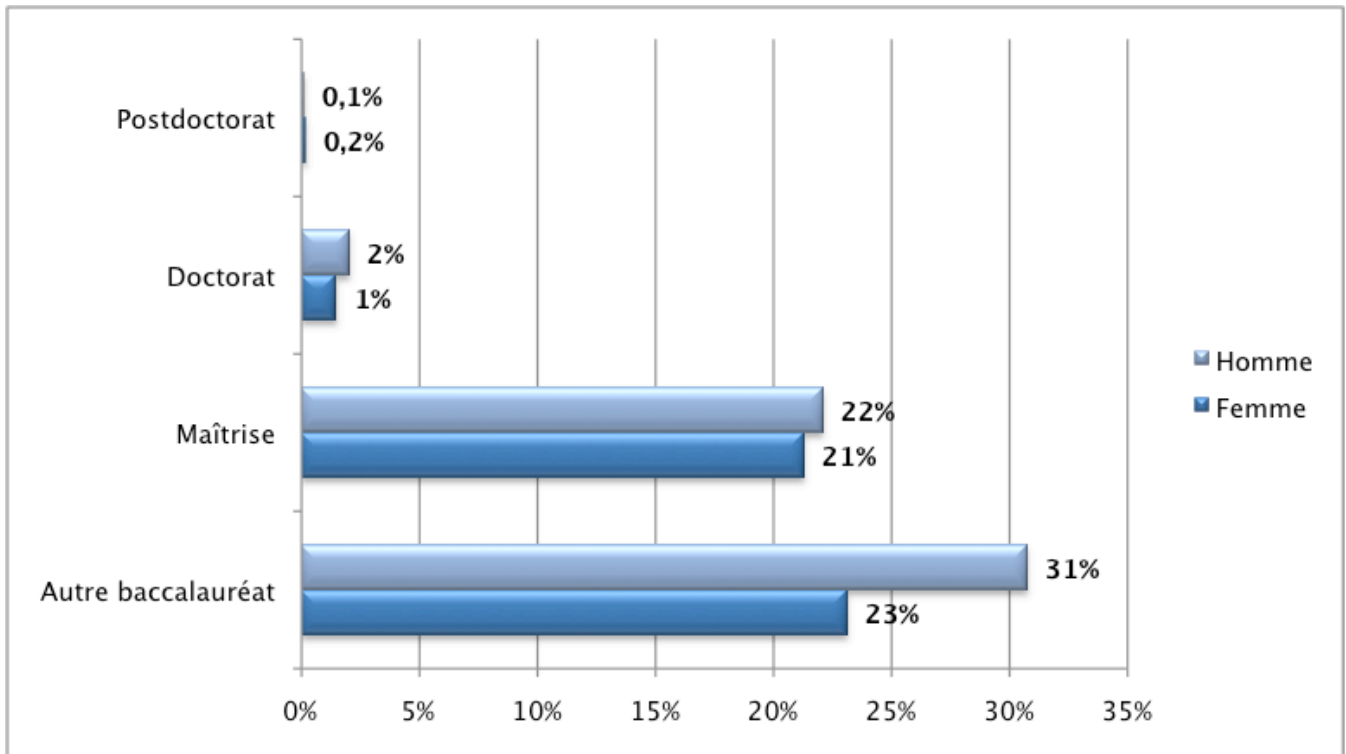
Chez les avocats de 10 ans et moins de pratique, ce pourcentage est considérablement plus élevé : 35% des membres détenaient au 31 mars 2014 l'équivalent d'une maîtrise ou d'un doctorat<sup>41</sup>. Une tendance à la spécialisation universitaire se dégage de ces données.

<sup>39</sup> *Id.*

<sup>40</sup> MARC-ANDRÉ GAUTHIER, « Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active », *Inst. Stat. Qué.* 2014.30, 2, en ligne : <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no30.pdf>>.

<sup>41</sup> CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN GESTION DE L'ENGAGEMENT ET DU RENDEMENT DES EMPLOYÉS, *Étude sur le vécu des jeunes professionnels*, Montréal, HEC, 2012.

## GRAPHIQUE 11 : Diplomation universitaire chez les avocats au 31 mars 2014<sup>42</sup>



### 4.8.1 La formation à l'École du Barreau

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau programme de formation professionnelle en août 2005, le taux de réussite global (après reprises) se situe en moyenne autour de 80% année après année.

### 4.8.2 La formation continue des membres du Barreau<sup>43</sup>

La formation continue est obligatoire pour tous les avocats, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014 le Service de la formation continue du Barreau du Québec a tenu 316 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, Grands rendez-vous de la formation et Congrès du Barreau) et a offert 20 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait 45,25 heures. À elles seules, elles ont généré 4 097 inscriptions et 7 215 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 216 différents titres pour 1 290 heures de cours reconnus. Les 11 481 présences qui y ont été enregistrées ont généré 40 346 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

<sup>42</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

<sup>43</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 70-71.

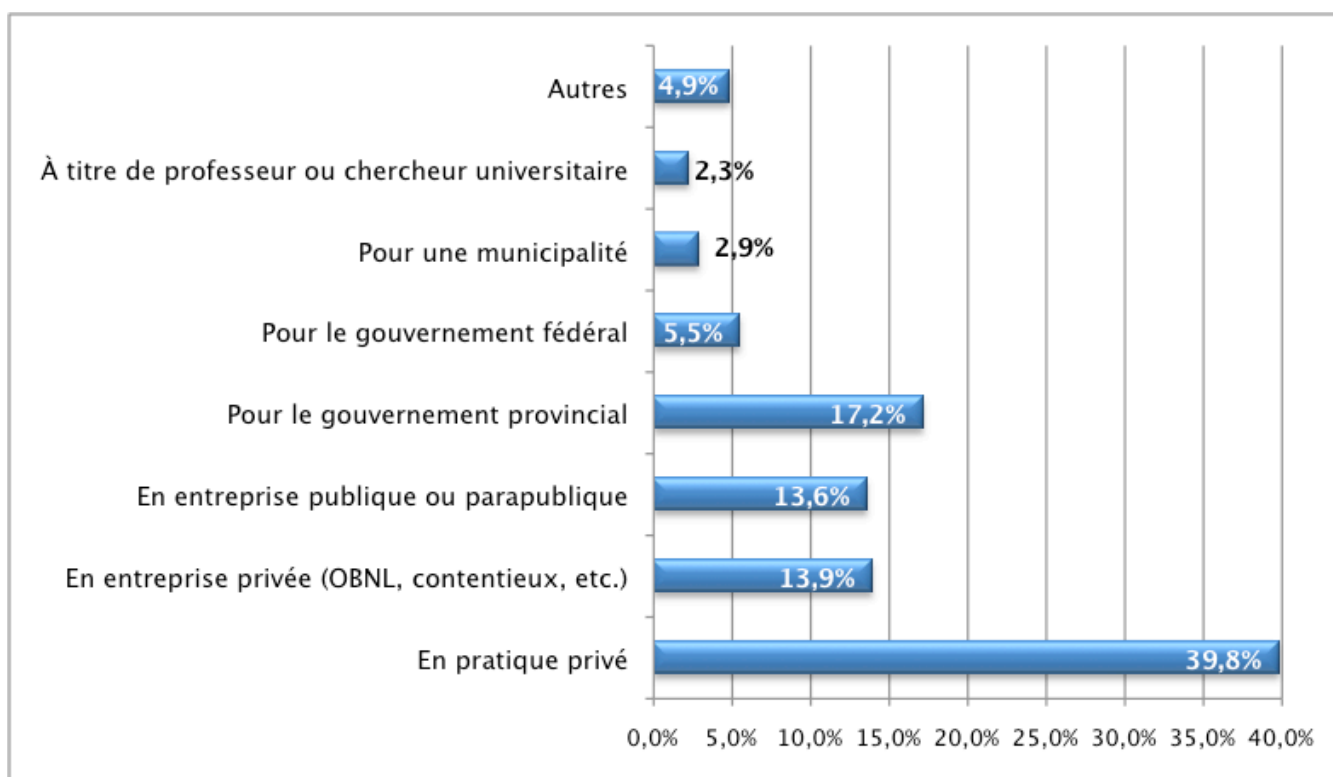
## 5. Pratique du droit

### 5.1 Le type de pratique

Il existe une différence marquée quant au type de pratique selon les sexes; **50% des hommes sont en pratique privée par rapport à 32% des femmes. Ces dernières sont plus nombreuses que les hommes à travailler en entreprise ou dans le domaine public ou parapublic.** Voici la répartition des réponses lorsque, dans un sondage, les avocats étaient invités à compléter la phrase suivante : « Vous pratiquez principalement... »

GRAPHIQUE 12 : Type de pratique des avocats en 2013-2014<sup>44</sup>

Les avocats pratiquent principalement...



<sup>44</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

Voici les types de structures juridiques répertoriées au Québec :

**TABLEAU 10 : Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) 2013-2014<sup>45</sup>**

Exercice au sein d'une société	2013-2014	(Cumulatif depuis le 6 mai 2004)
<b>Nombre total d'individus actifs faisant partie d'une société</b>	346	9 645
<b>Nombre total des membres du Barreau du Québec faisant partie d'une société</b>	326	6 172
<b>Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.</b>	14	156
<b>Nombre total d'individus faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.</b>	115	7 442
<b>Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.</b>		4 079
<b>Nombre total de nouvelles S.P.A.</b>	124	941
<b>Nombre total d'individus faisant partie d'une S.P.A.</b>	231	2 203
<b>Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.</b>		2 093

**TABLEAU 11 : Nombre de nouveaux dossiers au registre des S.P.A. et S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires 2013-2014<sup>46</sup>**

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires</b>	2	2	0	5	1
<b>Nombre de S.P.A. multidisciplinaires</b>	4	8	3	6	9

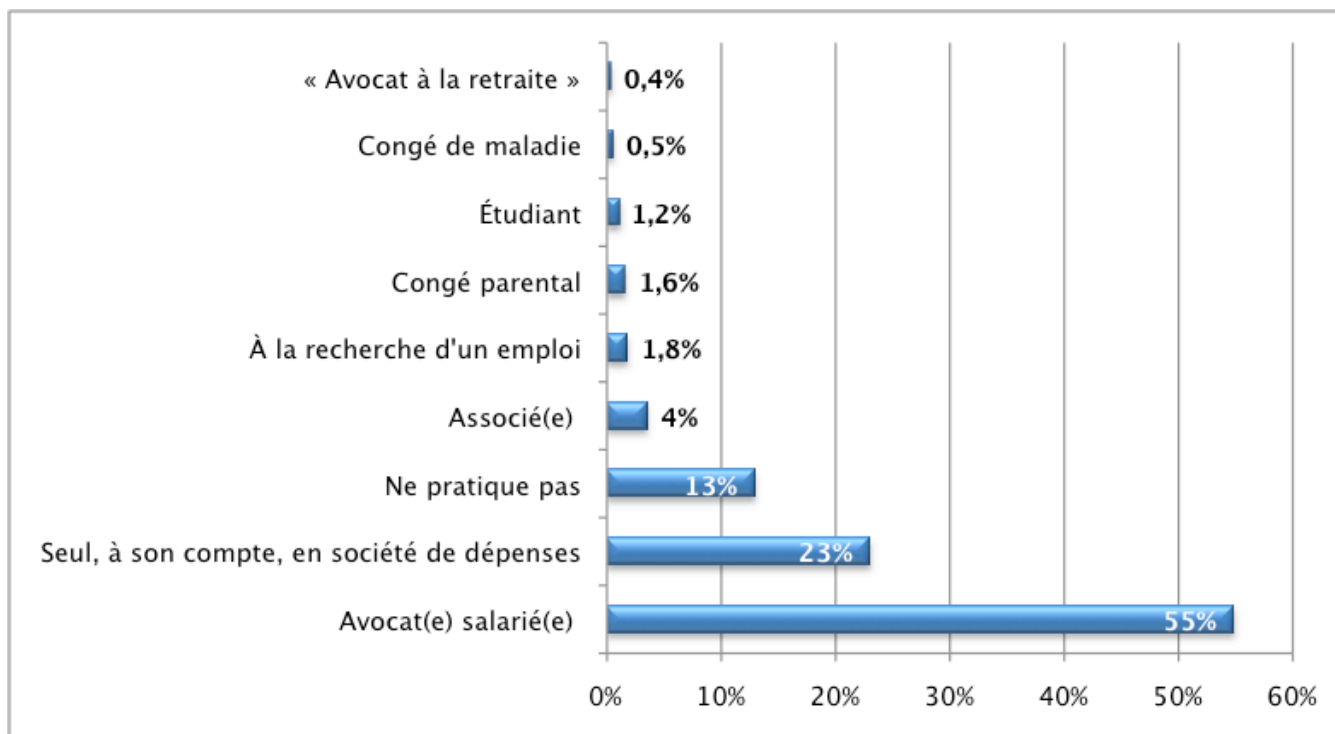
<sup>45</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3, p. 50.

<sup>46</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 4, p. 7.

## 5.2 Le statut des avocats

En très grande majorité, les avocats sont salariés d'une manière ou d'une autre; ils le sont notamment en cabinet, en entreprise privée, ou au sein de la fonction publique. C'est ce que révèle l'inscription annuelle de 2014 :

GRAPHIQUE 13 : Statut des avocats<sup>47</sup>

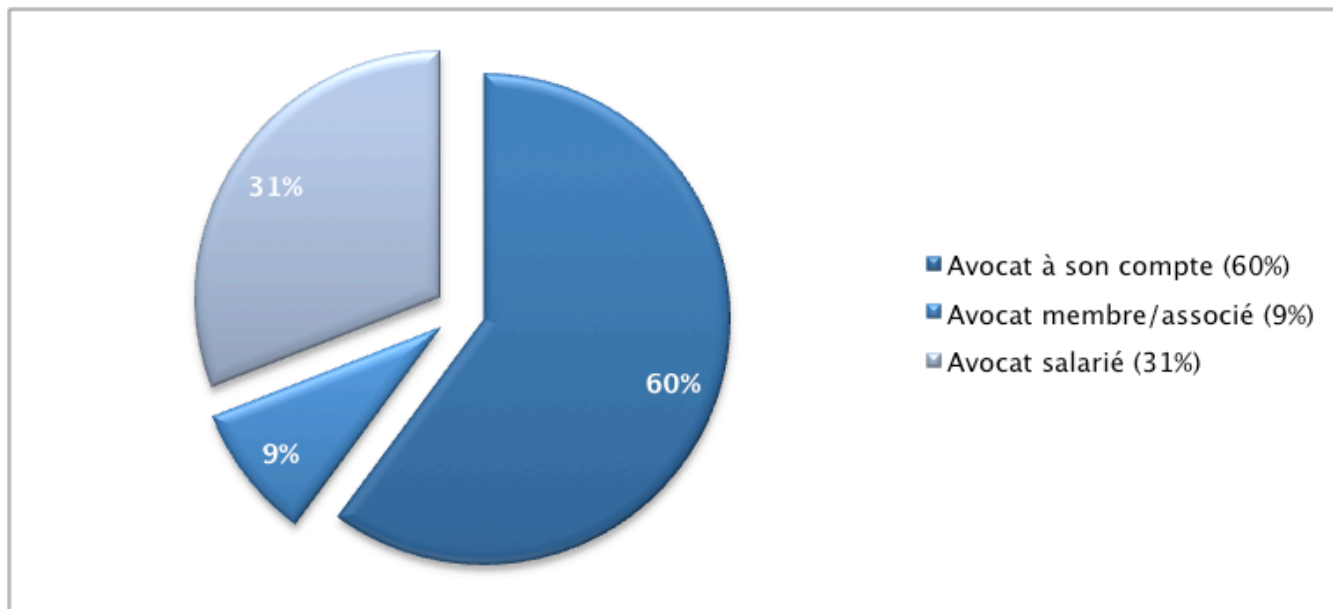


L'examen plus détaillé des répondants ayant sélectionné le statut « Associé(e) » indique qu'uniquement 28% sont des femmes et que 72% sont des hommes.

<sup>47</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

Selon le sondage accompagnant l'inscription annuelle 2014, 39,8%<sup>48</sup> des avocats travaillent en pratique privée. Au sein de la pratique privée, la répartition selon le statut est la suivante :

**GRAPHIQUE 14 : Répartition des avocats exerçant en pratique privée<sup>49</sup>**



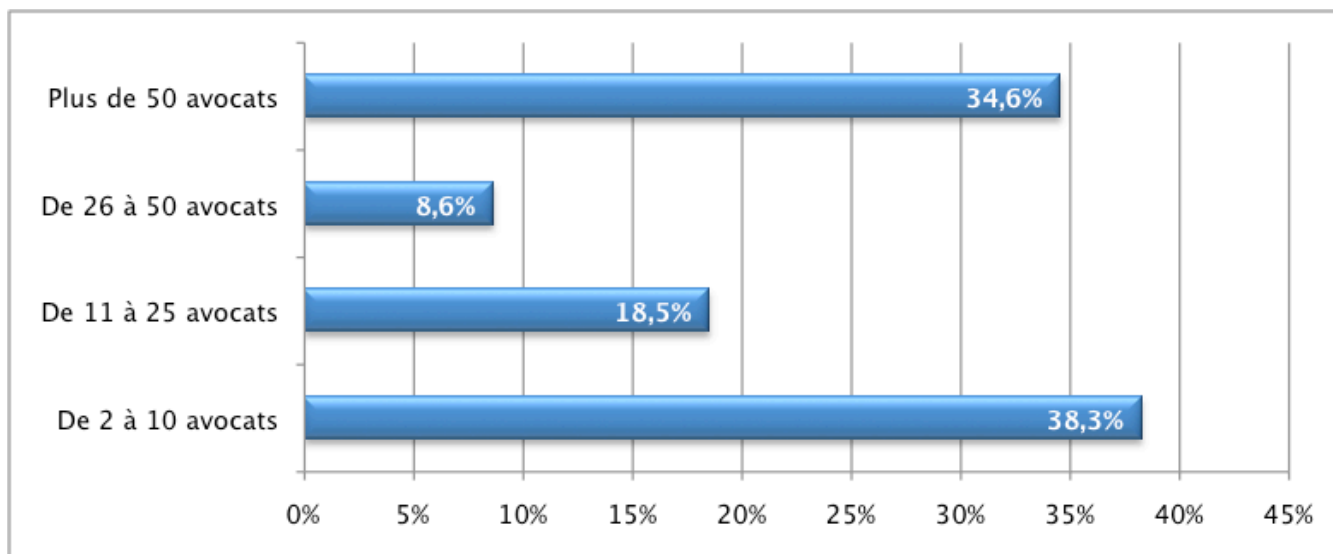
<sup>48</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

<sup>49</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

### 5.3 La taille des cabinets

Les chiffres qui suivent démontrent qu’une grande proportion des avocats travaillent dans de petits cabinets. Ce tableau n’inclut pas les avocats travaillant seuls, qui représentent environ 13% des avocats (3 364 membres). Voici la répartition des avocats travaillant en cabinet de plus d’une personne :

GRAPHIQUE 15 : Nombre d’avocats au sein des cabinets au 31 mars 2014<sup>50</sup>



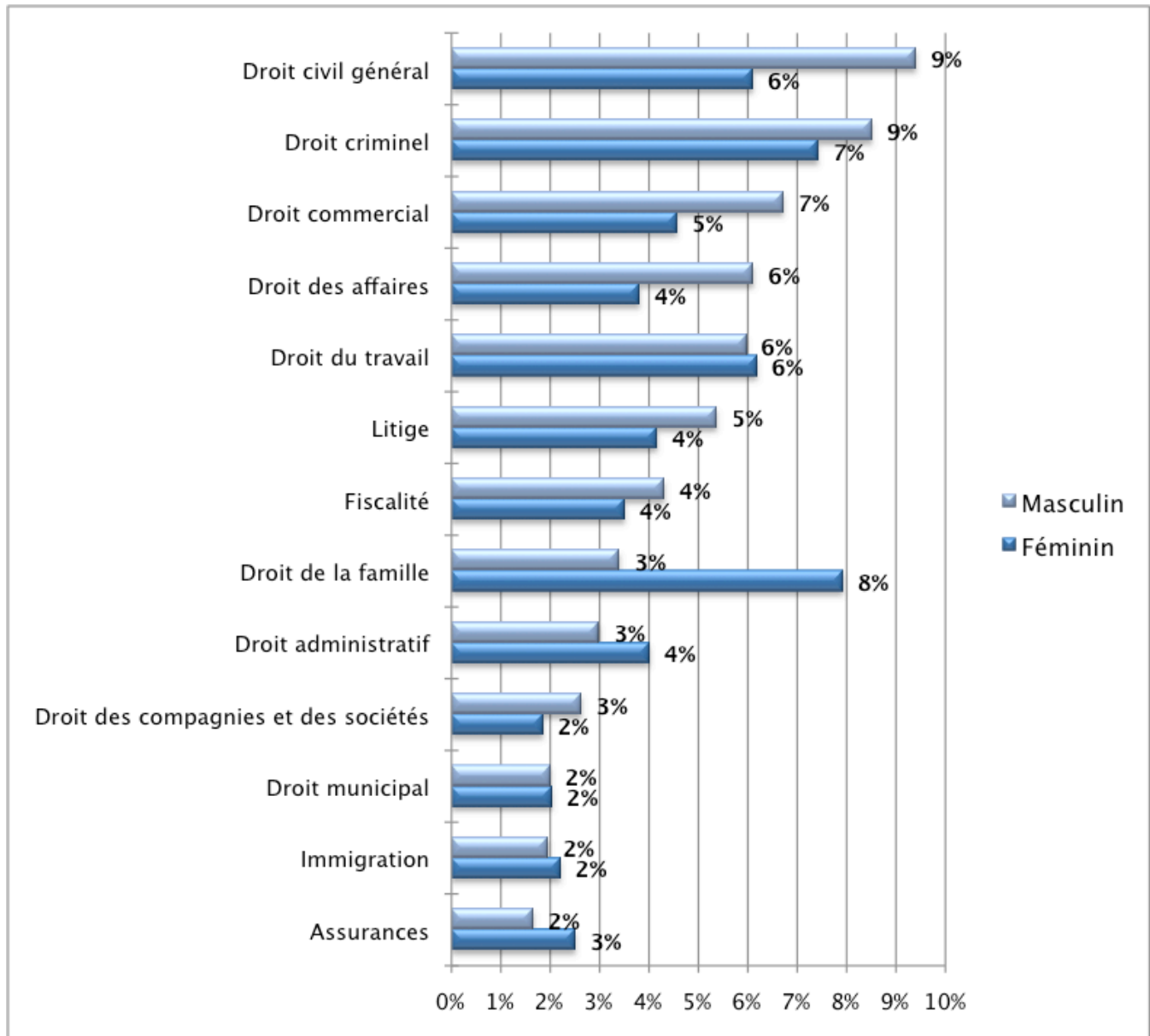
### 5.4 Les domaines de pratique

La question « Quel est votre domaine principal de pratique » est inscrite au formulaire de l’inscription annuelle. Il existe une multitude de domaines de droit. Voici la répartition des 13 domaines ou secteurs de droit les plus mentionnés. Fait intéressant à noter : en 2008, on identifiait comme domaines d’avenir le droit de l’environnement et le droit des technologies de l’information. Six ans plus tard, ces domaines sont loin de se démarquer du lot.

La répartition homme/femme nous indique que les avocates sont plus nombreuses à pratiquer le droit de la famille, le droit administratif et le droit du travail. Les avocats, quant à eux, sont plus nombreux à pratiquer le droit fiscal, le droit commercial et le droit des affaires.

<sup>50</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

GRAPHIQUE 16 : Domaines de pratique du droit en 2013-2014<sup>51</sup>



La prévalence des domaines de pratique varie selon le facteur géographique. S’il est vrai que tous les types de droit existent dans chaque région, sans surprise le droit commercial est relativement plus pratiqué à Montréal qu’ailleurs, tout comme l’est le droit administratif à Québec. Les régions sont davantage caractérisées par le droit criminel, le droit civil général et le droit de la famille. En région, ces trois pratiques représentent plus du tiers du total des domaines de droit pratiqués.

<sup>51</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

TABLEAU 12 : Domaines de droit par barreau de section en 2013-2014<sup>52</sup>

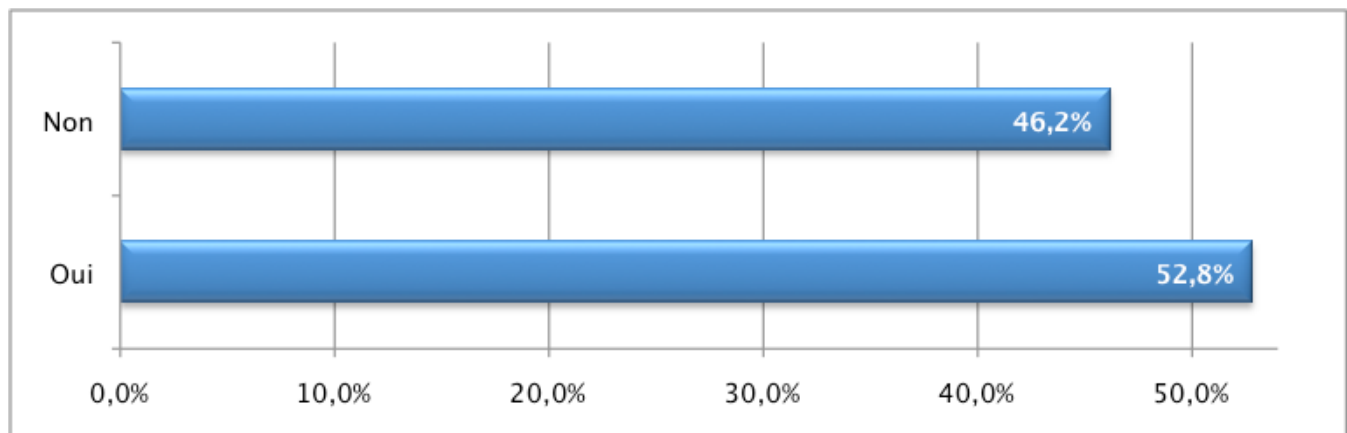
	Principal domaine pratiqué	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Montréal (13 792 avocats)	Droit commercial (7%)	Droit civil général (6%) Droit criminel (6%) Droit des affaires (6%) Droit du travail (6%) Litige (6%)	Droit fiscal (4%)
Québec (3913)	Droit administratif (8,5%)	Droit civil général (8%)	Droit du travail (7%)
Autres régions (7390)	Droit criminel (12%)	Droit civil général (11%)	Droit de la famille (10%)

## 5.5 Les attentes de la clientèle

Les attentes de la clientèle semblent avoir changé au cours des cinq dernières années. C'est ce qu'ont répondu 52,8% des avocats lors d'un sondage effectué par le Barreau en 2014. Certains avocats ont également précisé ces nouvelles attentes. Trois phénomènes ressortent clairement du lot : la pression sur les coûts et les délais, la clientèle demande davantage de résultats et plus de services de la part de l'avocat.

GRAPHIQUE 17 : Changement des attentes des clients au 31 mars 2014<sup>53</sup>

Considérez-vous que les attentes de vos clients ont changé au cours des cinq dernières années?

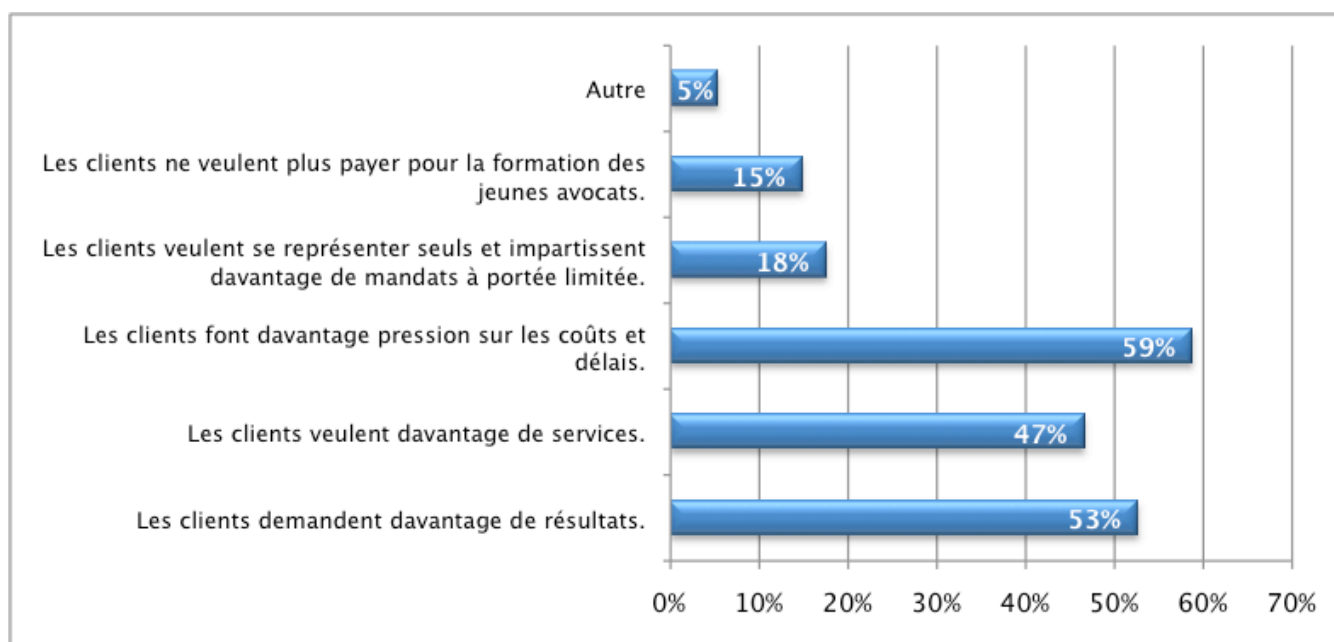


<sup>52</sup> *Id.*

<sup>53</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

Voici quelques précisions quant aux nouvelles attentes de la clientèle :

**GRAPHIQUE 18 : Nouvelles attentes des clients en 2013-2014<sup>54</sup>**



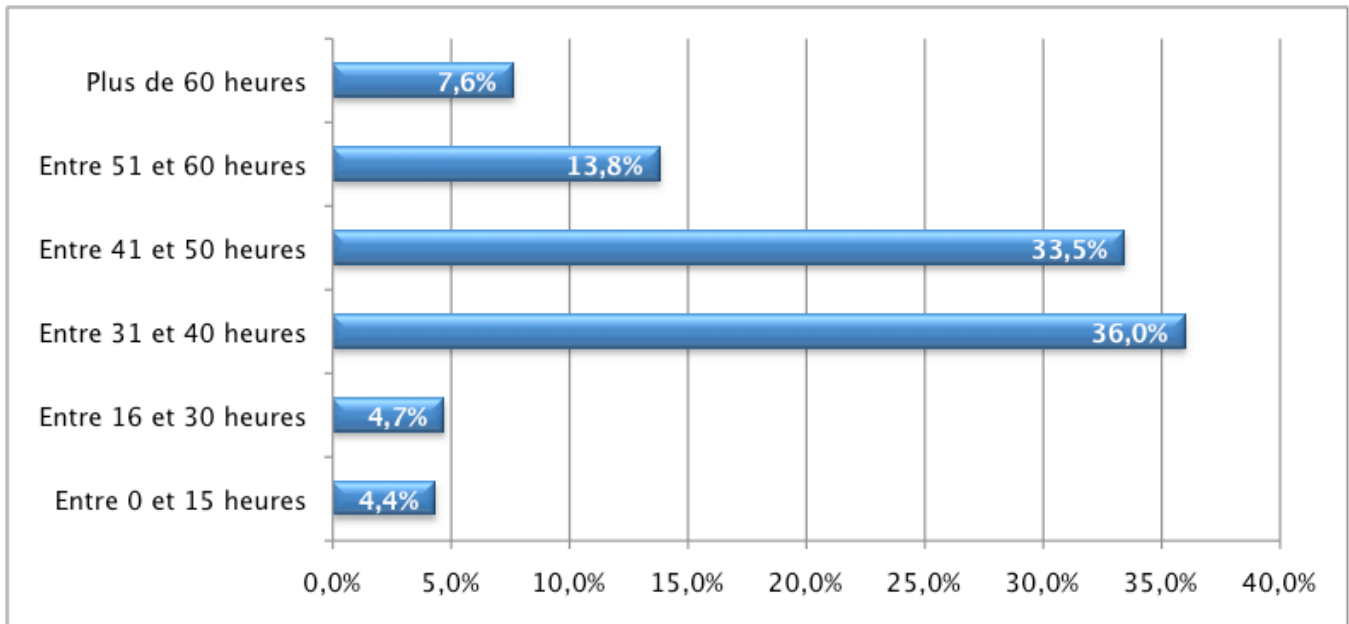
## 5.6 Le nombre d'heures travaillées

Le thème de la charge de travail de l'avocat a fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières années. Près de 55% des avocats travaillent plus de 40 heures par semaine. Fait intéressant, la répartition des sexes indique que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à travailler de 31 à 40 heures par semaine.

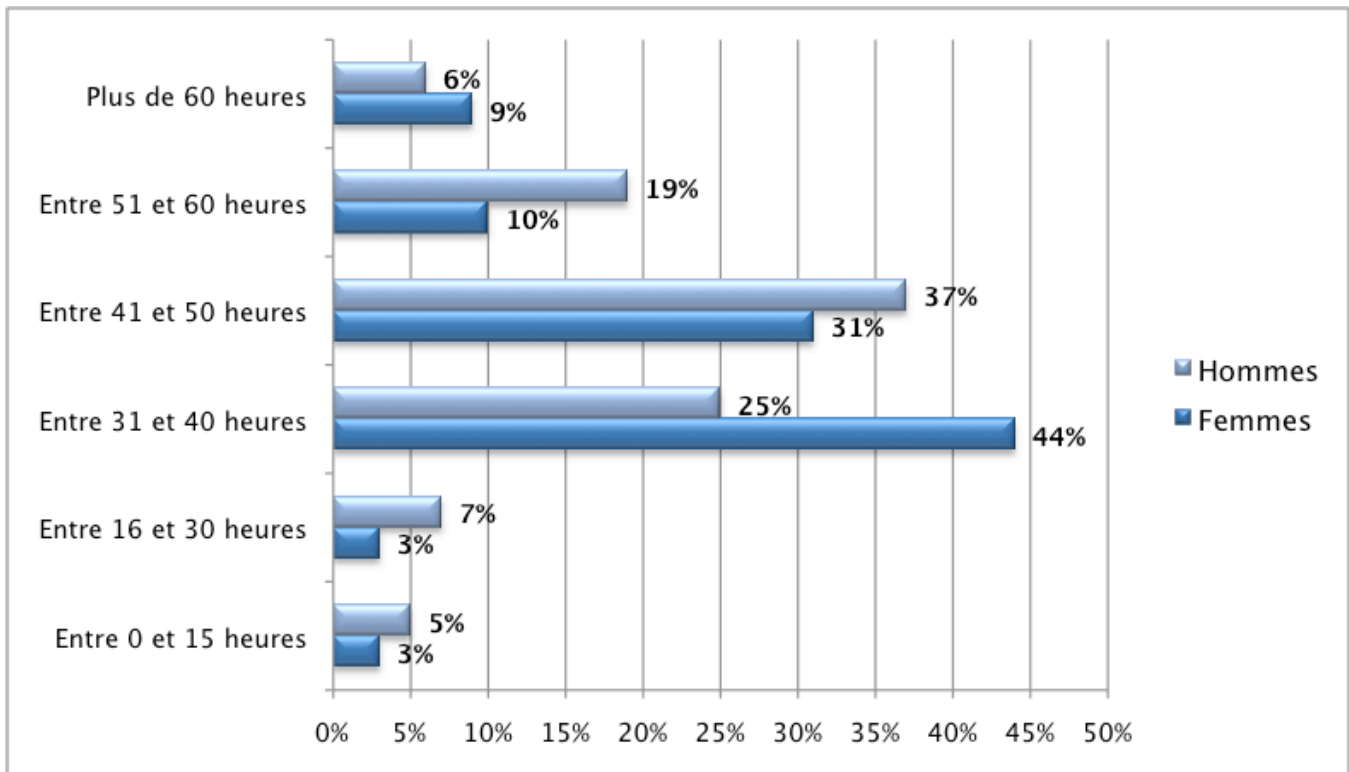
<sup>54</sup> *Id.*

GRAPHIQUE 19 : Heures dédiées à l'emploi principal pour l'année 2013-2014<sup>55</sup>

Nombre d'heures par semaine dédiées à l'emploi principal



GRAPHIQUE 20 : Heures travaillées par sexe pour l'année 2013-2014<sup>56</sup>



<sup>55</sup> Id.

<sup>56</sup> Id.

## 6. Aspects financiers de la pratique

### 6.1 Les perspectives d'emploi chez les avocats

Lors de l'inscription annuelle 2014, 372 avocats ont déclaré être à la recherche d'un emploi. **Le taux d'employabilité chez les avocats semble donc élevé, puisque seulement 1,8% des membres déclaraient être à la recherche d'un emploi au 31 mars 2014.**

Le taux varie quelque peu selon la région :

- Montréal = 2,0% des membres recherchent un emploi
- Québec = 1,1% des membres recherchent un emploi
- Autres régions = 1,9% des membres recherchent un emploi

### 6.2 Les perspectives d'emploi chez les finissants de l'École du Barreau

Le 13 juin 2011, l'École du Barreau a transmis de façon électronique un questionnaire à un groupe d'avocats et d'avocates ayant complété leur formation à l'École du Barreau entre 2007 et 2010. La grande majorité d'entre eux (96%) avaient complété leur stage et seulement 29% d'entre eux travaillaient à l'endroit où ils avaient fait leur stage.

**TABLEAU 13 : Perspectives de carrières des étudiants de l'École du Barreau au 13 juin 2011<sup>57</sup>**

Avez-vous complété votre stage ou êtes-vous présentement en stage?				
	TOTAL	Minorités visibles	Sexe	
			H	F
Oui, j'ai complété mon stage et j'ai accepté l'offre d'emploi de mon maître de stage	29%	20%	36%	64%
Oui, j'ai complété mon stage et j'ai poursuivi d'autres activités (études, voyages, etc.)	5%	8%	55%	45%
Oui, j'ai complété mon stage et j'ai refusé l'offre d'emploi de mon maître de stage	2%	2%	42%	58%
Oui, j'ai complété mon stage et je travaille, mais pas en tant qu'avocat	8%	7%	36%	64%
Oui, j'ai complété mon stage et je travaille présentement en tant qu'avocat	44%	45%	30%	70%
Oui, j'ai complété mon stage, mais je suis présentement sans emploi	3%	8%	29%	71%
Oui, je suis présentement en stage	6%	7%	35%	65%
Non	4%	3%	40%	60%

<sup>57</sup> ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC, *Sondage programme de formation professionnelle – Cohorte 2007-2008, Cohorte 2008-2009, Cohorte 2009-2010, 2012.*

## 6.3 La rémunération

Selon le sondage d'appoint effectué lors de l'inscription annuelle de 2014 (marge d'erreur de 5,88% et intervalle de confiance de 95%, voir 3.1), les avocats associés sont, sans surprise, ceux qui déclarent les salaires les plus élevés, et les travailleurs autonomes, ceux qui déclarent les salaires les plus bas. Toujours selon le sondage<sup>58</sup>, plus de 50% des travailleurs autonomes ont déclaré gagner 50 000 \$ ou moins.

Échelle de salaire médiane en fonction du statut sélectionnée :

- Avocat seul, à son compte ou en société de dépenses = Entre 30 001 \$ et 50 000 \$
- Salarié = Entre 90 001 \$ et 110 000 \$
- Associé = Entre 200 001 \$ et 300 000 \$

Pour ce qui est du rapport homme/femme, l'échelle salariale médiane est encore aujourd'hui plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

TABLEAU 14 : Échelle de salaire médiane en fonction du sexe pour 2013-2014<sup>59</sup>

	2008	2014
<b>Hommes</b>	87 500 \$ - 123 050 \$	110 001 \$ - 130 000 \$
<b>Femmes</b>	62 500 \$ - 70 570 \$	90 001 \$ - 110 000 \$

Une partie de ces écarts peut s'expliquer par le fait que les femmes :

- Sont majoritairement plus jeunes au sein de l'Ordre;
- Ont dans l'ensemble moins d'années de pratique;
- Pratiquent, pour plusieurs d'entre elles, en droit familial;
- Exercent en pratique privée à hauteur de seulement 32%;
- Travaillent un nombre d'heures qui joue sur leur revenu.

Déjà en 2008, dans l'enquête socio-économique effectuée par CIRANO, il avait été noté que les avocates ont un revenu inférieur aux avocats même en contrôlant plusieurs facteurs. À l'époque, en prenant la valeur des variables explicatives de la régression autre que celle identifiant le sexe du répondant à leur moyenne, le différentiel moyen dans le revenu homme-femme était de l'ordre de 30 150 \$ toutes catégories de travailleurs confondus (salariés, autonomes et à la fois salariés et autonomes). Ce différentiel avait été décomposé entre une partie expliquée et une partie non expliquée. En réalisant cette décomposition, CIRANO avait trouvé que plus de 70% du différentiel du revenu entre avocats et avocates est expliqué par des caractéristiques différentes homme-femme, notamment et principalement au niveau des années d'expérience et des heures travaillées, mais que 30% de ce différentiel reste à expliquer. Explicitement une avocate plus expérimentée, travaillant davantage pourrait réduire l'écart, mais en fin de compte, elle se trouverait avec un revenu inférieur par rapport à son vis-à-vis masculin. Pour l'exprimer autrement, l'expérience d'une avocate, par exemple, ne serait pas rémunérée de la même façon que celle d'un avocat.

<sup>58</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

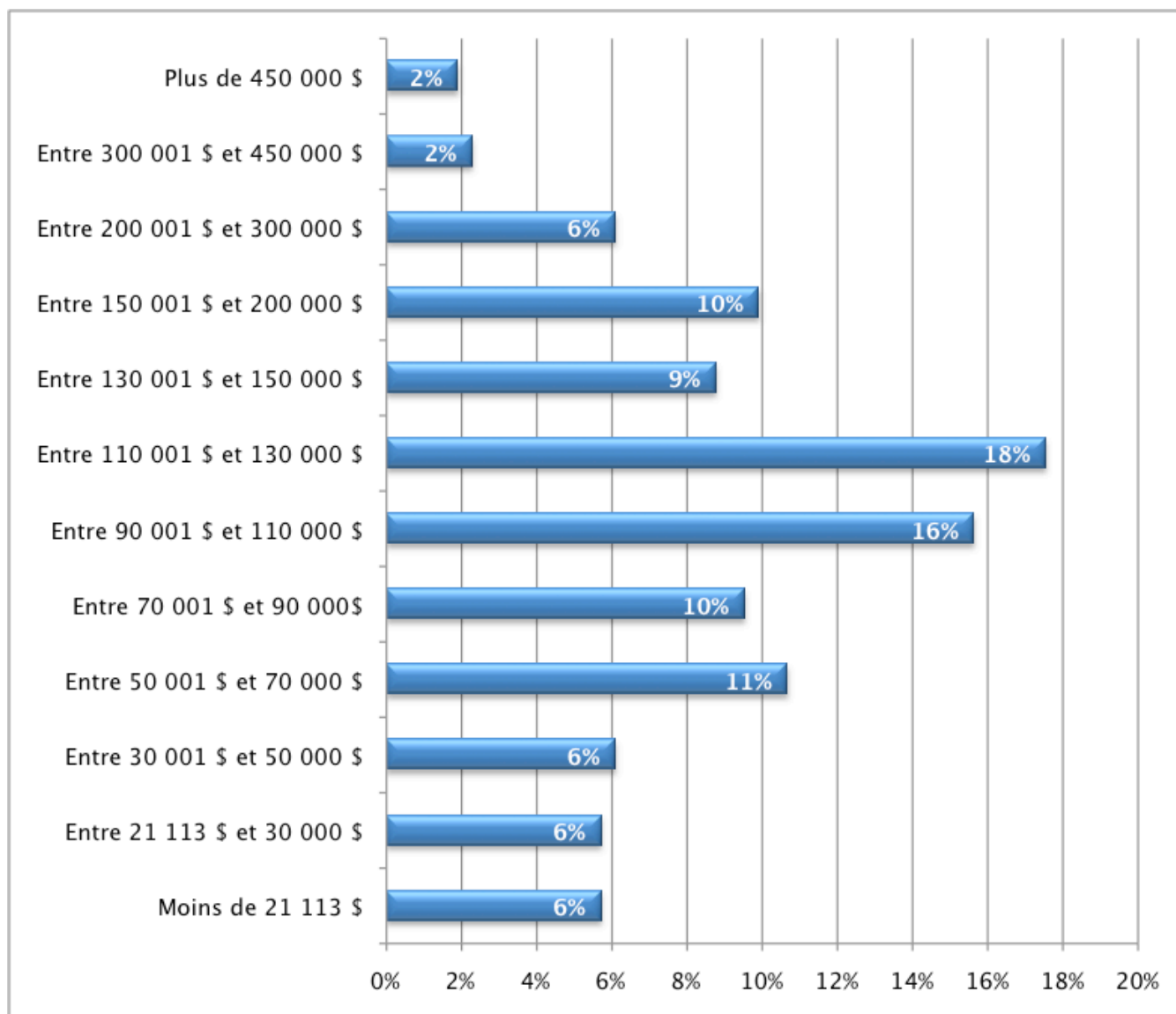
<sup>59</sup> CLAUDE MONTMARQUETTE et NATHALIE VIENNOT-BRIOT, préc., note 1; BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

Toutefois, dans l'ensemble, les nouvelles données recueillies en 2014 démontrent qu'il y a eu une amélioration depuis 2008. Revenu médian<sup>60</sup> total de l'ensemble des répondants = entre 90 001 \$ et 110 000 \$.

Selon le même sondage d'appoint effectué auprès des avocats, nous remarquons que pour une majorité d'avocats (55%) le revenu perçu en 2013 était inférieur à 110 000 \$.

Ce tableau ci-après présente le montant total des revenus individuels perçus en 2013 par les membres du Barreau (incluant bonus, commissions, avant les déductions), toutes catégories confondues.

**GRAPHIQUE 21 : Revenus individuels perçus en 2013<sup>61</sup>**



Note : Le montant de 21 113 \$ représente le salaire minimum en 2013 sur une base annualisée.

<sup>60</sup> La médiane est la valeur qui permet de partager une série en deux parties égales. La moyenne est quant à elle la somme des valeurs divisées par le nombre de valeurs.

<sup>61</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

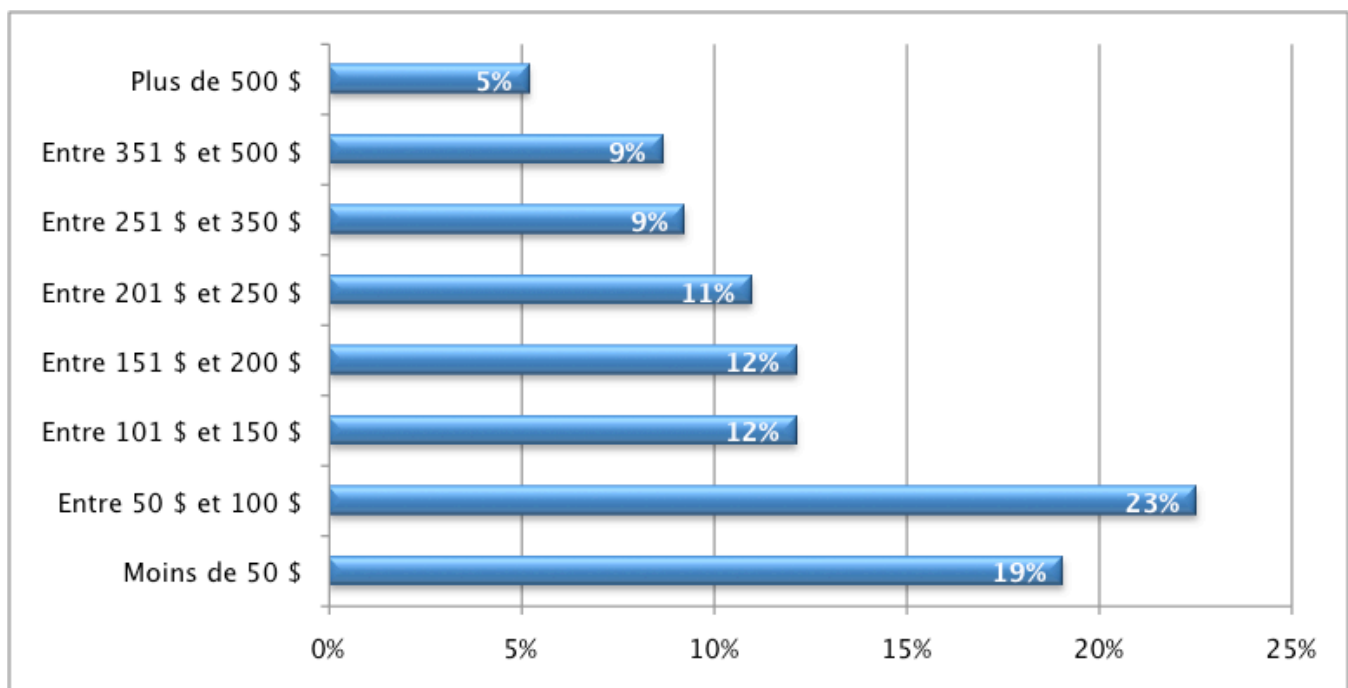
## 6.4 Les taux horaires

Ce sont 32,6% des répondants au sondage « Évolution et tendances »<sup>62</sup> qui ont indiqué ne pas travailler selon un barème horaire.

Selon le prochain graphique et pour tous sexes confondus, c'est 54% des avocats qui demandent pour leurs services 150 \$ ou moins par heure travaillée. De plus, le taux horaire médian de ceux qui ont répondu et qui travaillent à taux horaire varie entre 101 \$ et 150 \$. Voici la répartition selon le sexe :

- Hommes = Entre 201 \$ et 250 \$
- Femmes = Entre 101 \$ et 150 \$

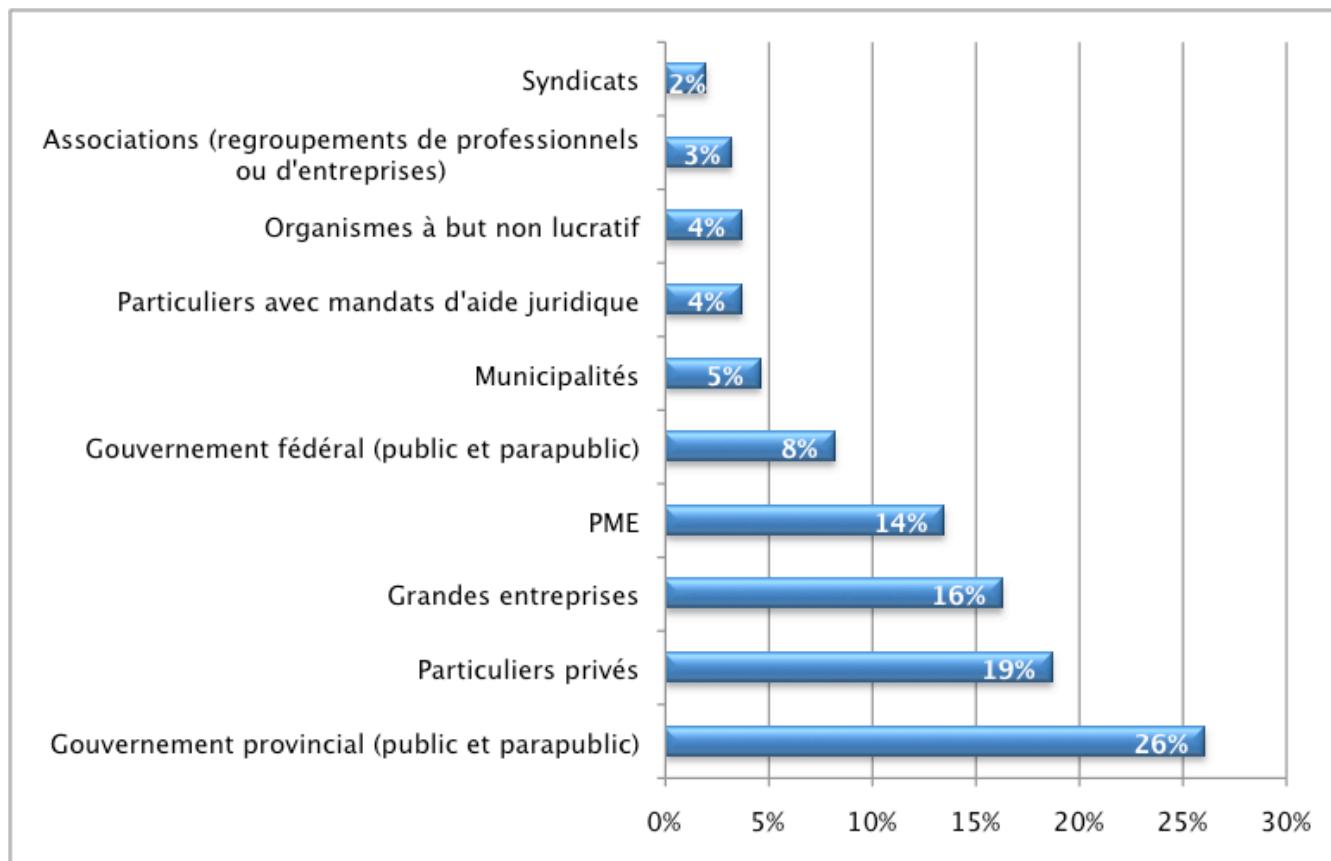
GRAPHIQUE 22 : Taux horaires pour 2013-2014<sup>63</sup>



<sup>62</sup> *Id.*

<sup>63</sup> *Id.*

GRAPHIQUE 23 : Pourcentage des revenus associé à chacun des types de clientèle en 2013-2014<sup>64</sup>



L'analyse des données sur les revenus permet de constater qu'il y a divergence dans la répartition de la clientèle selon le sexe. Par exemple, chez les avocates, 21% de leurs revenus proviennent des particuliers privés et 10% des grandes entreprises. Tandis que chez leurs collègues masculins, les particuliers privés fournissent 17% de leurs revenus et les grandes entreprises 23%.

## 6.5 L'appréciation des membres face à leur rémunération

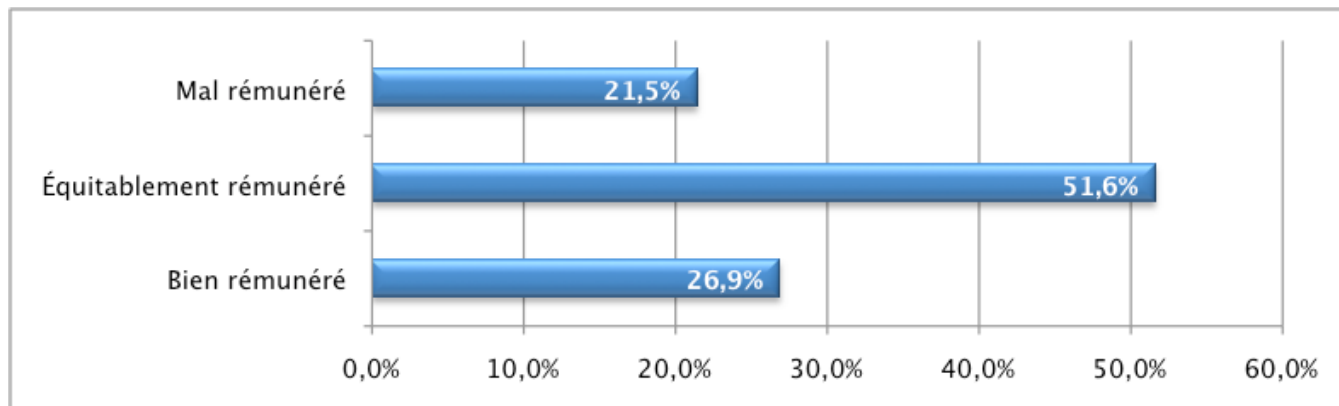
Selon le sondage d'appoint, une très grande proportion des avocats ne considèrent pas être « mal rémunérés » (78,55%). Homme et femme ont le même degré de satisfaction face à leur rémunération et leur emploi. Le groupe d'âge qui considère être le mieux rémunéré est celui des 36 à 45 ans où 37% d'entre eux considèrent être « bien rémunérés ».

<sup>64</sup> *Id.*

Voici la répartition de l'appréciation des membres face à leur rémunération :

## GRAPHIQUE 24 : Niveau de considération de l'avocat face à sa rémunération<sup>65</sup>

Niveau de considération de l'avocat face à sa rémunération pour le travail effectué

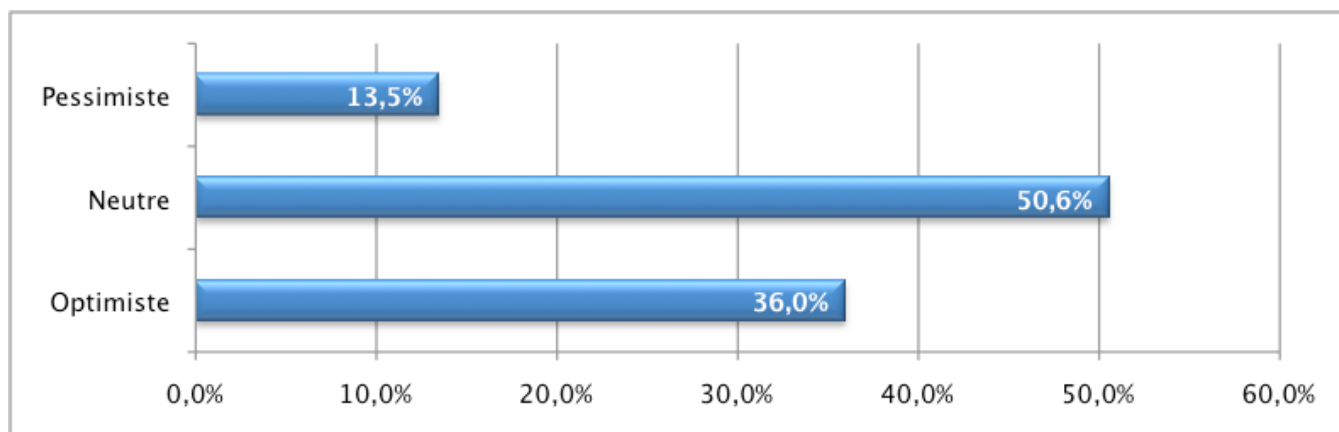


Dans le sondage d'appoint, nous avons demandé aux membres leur degré d'optimisme face à l'évolution de leur revenu au cours de l'année 2014-2015. **Nous pouvons constater qu'il y a deux fois plus d'optimisme que de pessimisme.** Ceci suppose que les avocats sont plutôt positifs quant à l'évolution de leur revenu dans un futur immédiat.

Le degré d'optimisme face à l'évolution des revenus varie peu, que les avocats travaillent en entreprise ou en cabinet. Nous remarquons cependant que les avocats travaillant pour l'État sont généralement neutres face à l'évolution de leur rémunération.

## GRAPHIQUE 25 : Degré d'optimisme relativement à l'évolution des revenus en 2013-2014<sup>66</sup>

Degré d'optimisme relativement à l'évolution de vos revenus au cours de la prochaine année



<sup>65</sup> Id.

<sup>66</sup> Id.

## 7. Marché des services juridiques

L'offre de services juridiques augmente (pour ce qui est du nombre d'offrants). Au Québec, de 1987 à 2008, le nombre d'avocats a grimpé de 98%, alors que la population de la province s'est quant à elle accrue de 15%. Le nombre d'avocats continue d'augmenter plus rapidement que la population du Québec (voir Tableau 1). Comme on peut le constater, cette bonification de l'offre peut cependant être relativisée si l'on prend en compte l'augmentation de l'activité économique.

**TABLEAU 15 : Nombre d'avocats et population du Québec<sup>67</sup>**

Variables	2002	2007	2012	2014	Variation 2002/2012 (%)
Avocats	19 768	22 575	24 458	25 095	26,9
Par 100 000 habitants	264	291	304	326	23,5
Produit intérieur brut du Québec (PIB)	232,9 G\$	314,1 G\$	325,1 G\$	334,2 G\$	43,5

Lorsqu'on se compare à notre voisin de l'Ontario, le ratio avocat par 100 000 habitants semble être proportionnel. Cependant, lorsque la même comparaison est faite pour l'ensemble du Canada, le ratio avocat par 100 000 habitants est nettement inférieur au Québec.

**TABLEAU 16 : Nombre d'avocats par 100 000 habitants 2013-2014<sup>68</sup>**

Variables	Québec	Canada	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique	États-Unis
Par 100 000 habitants	326	252	339	275	233	396

Le nombre de clients est difficile à estimer, nous avons cependant évalué l'incidence des problèmes juridiques pour la classe moyenne<sup>69</sup> et le nombre de ménages qui auront besoin de services juridiques au cours des trois prochaines années.

<sup>67</sup> Office des professions du Québec (Statistiques annuelles), ISQ (Données sur le PIB).

<sup>68</sup> Calculs de l'auteur suite à la consultation des sites Internet des barreaux identifiés : Association du Barreau canadien, Barreau du Haut-Canada, Law Society of Alberta, Law Society of British Columbia, ABA's National Lawyer Population by State.

<sup>69</sup> Statistique Canada définit la classe moyenne comme étant le nombre de ménages gagnant entre 75% et 150% du revenu médian. Par exemple, au Québec, le revenu médian net pour une unité de deux personnes ou plus s'établissait à 58 100 \$ en 2011, ce qui veut dire que, pour cette catégorie de ménages, ceux qui ont un revenu se situant entre 43 575 \$ et 87 150 \$ font partie de la classe moyenne.

**TABLEAU 17 : Taux d'incidence d'une problématique juridique dans la classe moyenne 2013<sup>70</sup>**

Incidence	Taux (%)
... a vécu une situation ayant nécessité d'avoir recours à un avocat ou à un notaire	46
... a vécu une situation qui aurait pu nécessiter le recours à un avocat ou à un notaire, mais pour laquelle n'a pas consulté	11
Non, aucune personne dans mon foyer n'a vécu de situation de cette nature	47
Ne sait pas	1

Le tableau ci-dessous fournit certaines informations sur les caractéristiques de la demande de services juridiques au sein de la classe moyenne.

**TABLEAU 18 : Ménages ayant besoin de services juridiques (horizon de 3 ans) 2013<sup>71</sup>**

Besoin de services juridiques	Poids (ménages)
Demande apparente	1 100 000
Demande exprimée	482 900
Demande exprimée et non satisfaite	23 625

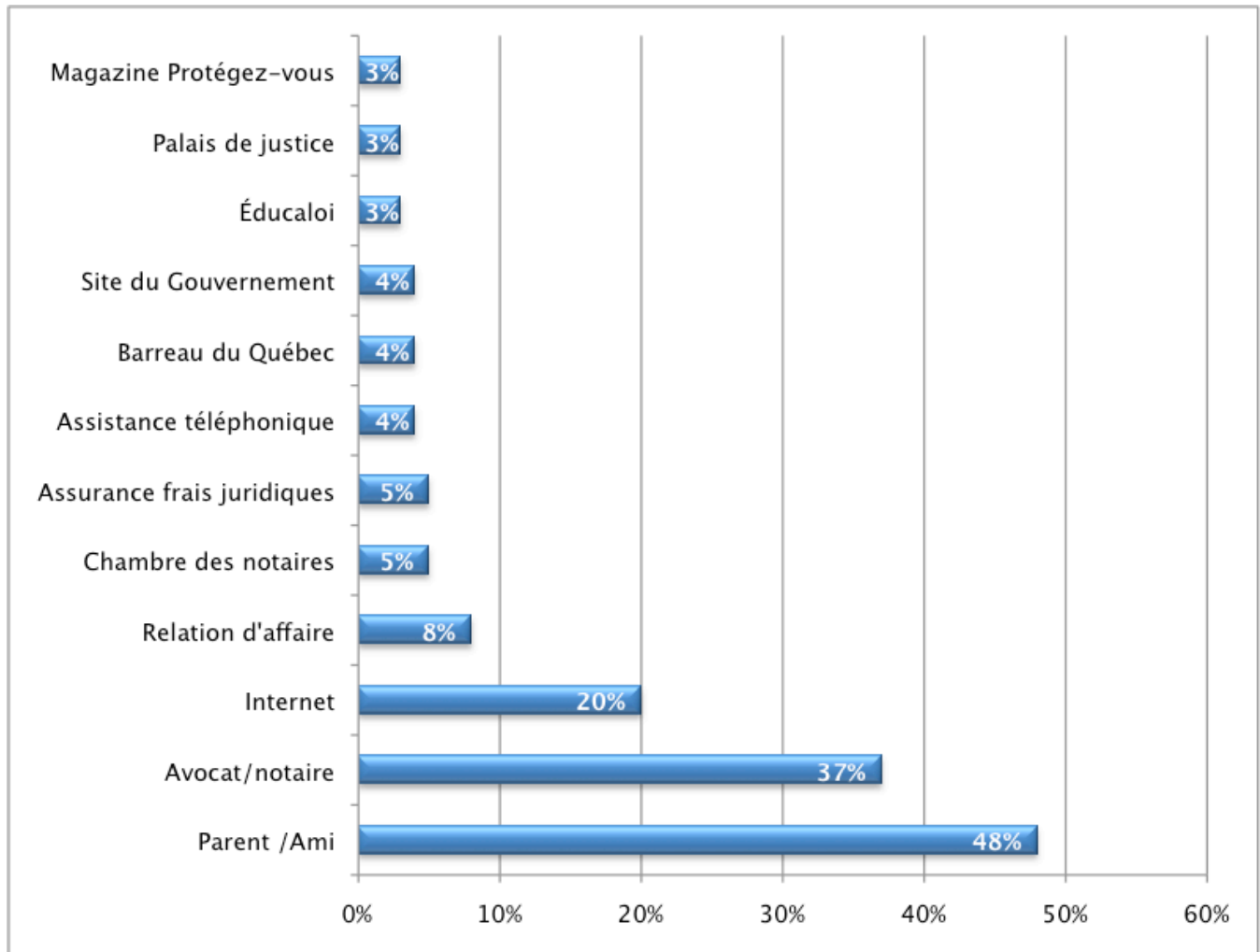
## 7.1 Les sources d'informations consultées

Les avocats et les notaires ne constituent pas de facto les intervenants de première ligne pour les ménages de la classe moyenne; ces derniers se tournent plutôt vers leurs parents et amis (48%). À noter que le Web est maintenant une source de consultation importante.

<sup>70</sup> CROP, *Recours aux services juridiques et perception à l'égard du système judiciaire québécois*, Reste du Canada (RDC), Observatoire des services professionnels, 2013.

<sup>71</sup> *Id.*

GRAPHIQUE 26 : Sources de consultations 2013<sup>72</sup>



## 7.2 Les modes de tarification

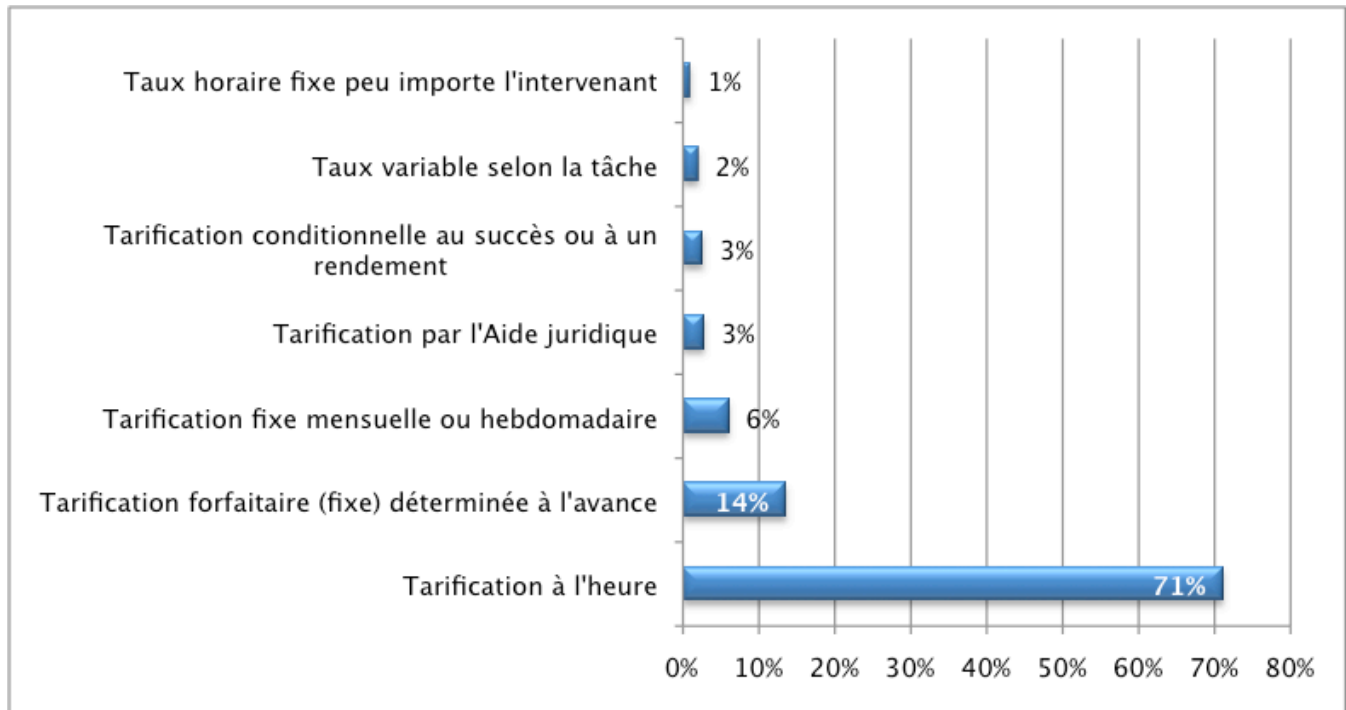
Dans le sondage d'appoint, il a été demandé aux avocats de répartir la provenance de leurs revenus selon le mode de tarification. La tarification à l'heure reste très majoritairement utilisée dans la pratique. Cependant, 29% des revenus seraient maintenant facturés d'une manière différente. Ce qui démontrerait une certaine évolution par rapport aux données de 2008 où la question était posée différemment, mais où moins de 20% des membres recensés utilisaient majoritairement un autre mode de tarification que l'heure facturable<sup>73</sup>. Cela concorde avec les tendances constatées ailleurs en Amérique du Nord, où l'utilisation d'autres modes de tarification que la facturation à l'heure a doublé entre 2008 et 2012<sup>74</sup>. Il est à noter que certains des autres modes de tarification proposés sont tout de même basés sur l'heure facturable. Le prochain graphique exprime les pourcentages de revenus facturés selon les différents modes de tarification.

<sup>72</sup> *Id.*

<sup>73</sup> CLAUDE MONTMARQUETTE et NATHALIE VIENNOT-BRIOT, préc., note 1.

<sup>74</sup> THOMAS S. CLAY, *Law Firms in Transition*, coll. An Altman Weil Flash Survey, Pennsylvanie, USA, Altman Weil Inc., 2013, en ligne : <[http://www.altmanweil.com/dir\\_docs/resource/2d831a80-8156-4947-9f0f-1d97eec632a5\\_document.pdf](http://www.altmanweil.com/dir_docs/resource/2d831a80-8156-4947-9f0f-1d97eec632a5_document.pdf)>.

GRAPHIQUE 27 : Modes de tarification utilisés en fonction des revenus en 2013-2014<sup>75</sup>



Soulignons que le Barreau a lancé en 2014 le Laboratoire sur la tarification des services juridiques qui se déploie en trois phases :

- État des lieux en matière de tarification d'un point de vue théorique;
- État des lieux en matière de tarification d'un point de vue pratique;
- Identification des outils pour permettre aux acteurs du milieu juridique de naviguer plus efficacement à travers les différents modes alternatifs de tarification (MAT).

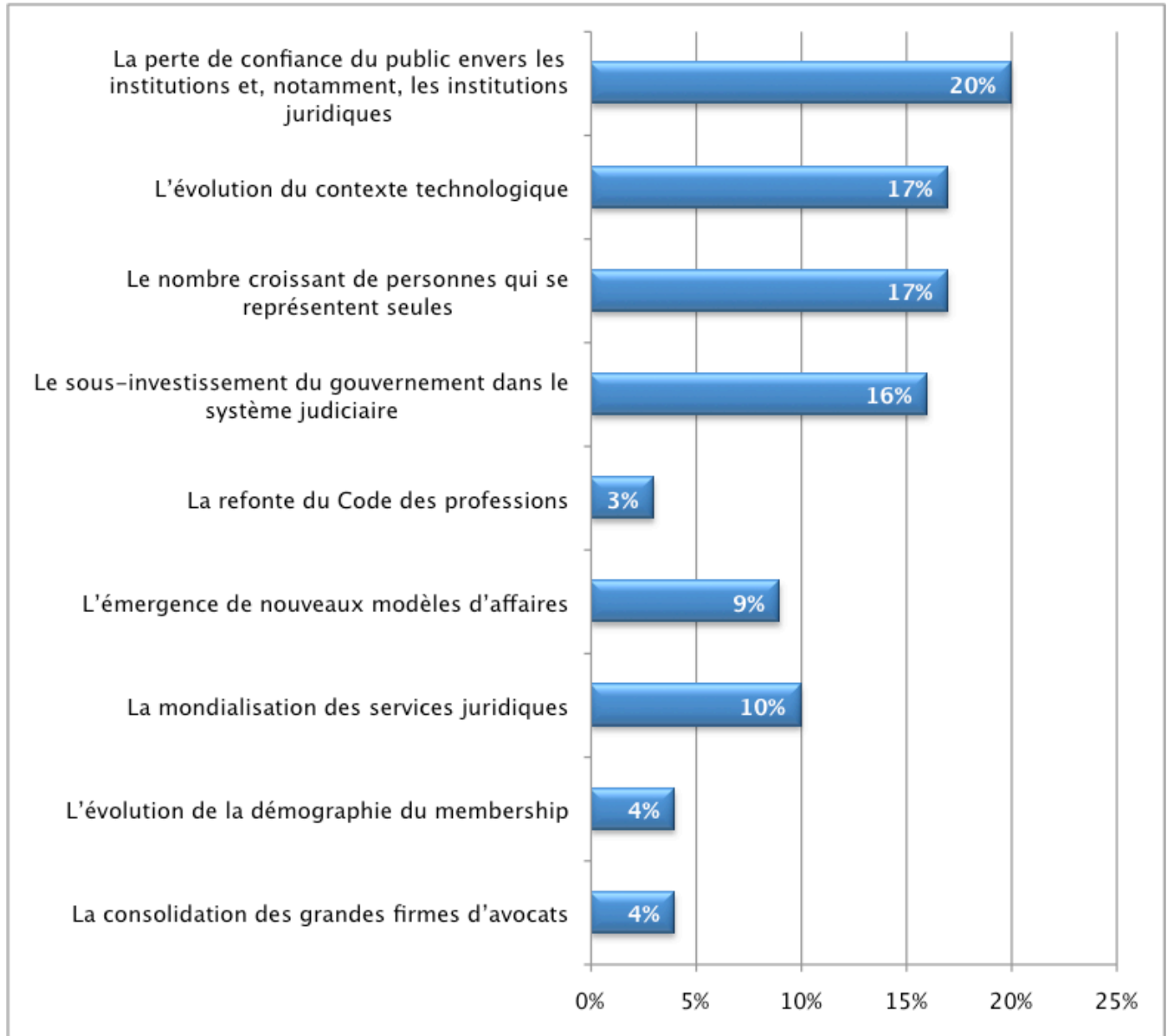
### 7.3 Les menaces et les opportunités

Comme c'est le cas pour les autres industries et professions, la pratique du droit s'est récemment transformée au rythme des bouleversements sociaux, démographiques, technologiques et économiques. La profession ressent ces pressions. Nous avons demandé aux avocats quelles sont les tendances les plus susceptibles d'affecter la profession au cours des trois prochaines années.

<sup>75</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

## GRAPHIQUE 28 : Trois principales tendances du secteur du droit en 2013<sup>76</sup>

Quelles sont les trois principales tendances du secteur du droit qui sont susceptibles d'affecter la profession d'avocat et le Barreau du Québec au cours des trois prochaines années (cochez les trois principales tendances)?



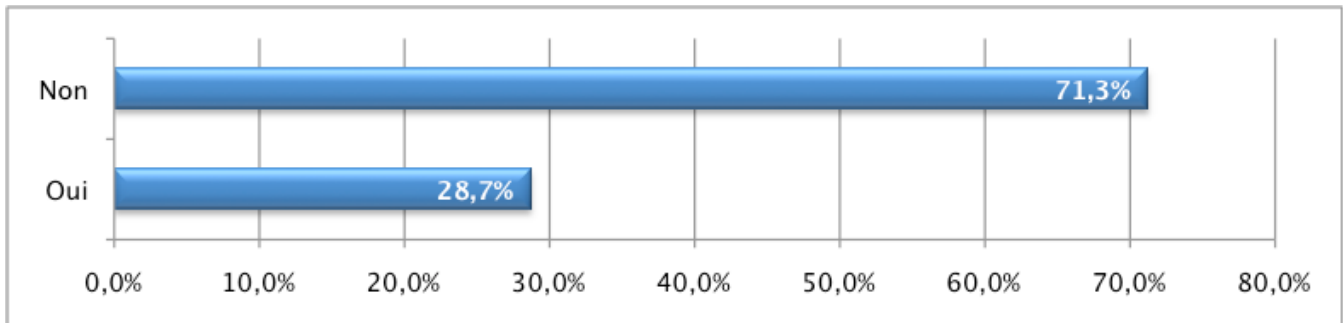
<sup>76</sup> KPMG et SECOR, *Plan stratégique 2014-2017 – Diagnostic*, Barreau du Québec, 2013, p. 34.

## 7.4 La pratique d'un droit étranger

Voici la distribution des avocats ayant eu à pratiquer un droit étranger selon leur type de pratique. Tendence non négligeable, 28,7% des avocats ont eu à pratiquer un droit étranger à celui applicable au Québec.

### GRAPHIQUE 29 : Avocats ayant dû pratiquer un droit étranger en 2013-2014<sup>77</sup>

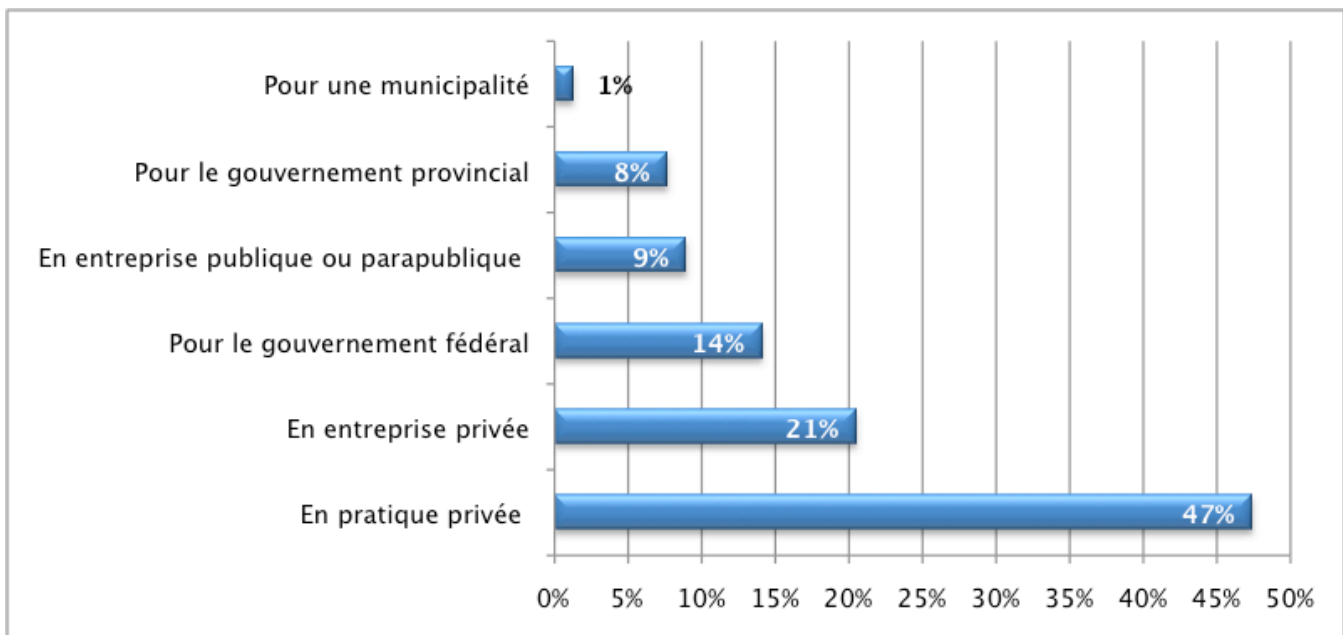
Avocats ayant dû pratiquer un droit étranger à celui applicable au territoire québécois



Le pourcentage d'avocats ayant eu à pratiquer un droit étranger est semblable à la répartition selon leurs types de pratique pour l'entreprise privée et le cabinet privé. À l'opposé, les avocats travaillant dans le domaine public provincial et municipal sont relativement moins soumis à la pratique de droit étranger.

### GRAPHIQUE 30 : Type de clients d'avocats ayant eu à pratiquer un droit étranger en 2013-2014<sup>78</sup>

Avocats ayant eu à pratiquer un droit étranger



<sup>77</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

<sup>78</sup> *Id.*

## 7.5 L'activité judiciaire au Québec

Les tribunaux de première instance ont vu leur clientèle chuter de façon substantielle au cours des 30 dernières années. Au total, le nombre de dossiers inscrits est passé de 246 000 en 1980 à 118 890 en 2011<sup>79</sup>. Malgré l'augmentation de l'offre (liée au nombre d'avocats), le potentiel de ce segment en termes de nombre de dossiers ne cesse de diminuer. Plusieurs auteurs consultés avancent que les délais et les coûts en seraient la cause<sup>80</sup>. Le tableau suivant indique qu'au total le nombre de dossiers traités devant les tribunaux de première instance a diminué du tiers, soit de 32,5%.

Une proportion de 40% des ménages de la classe moyenne affirme avoir vécu une expérience devant un tribunal. Dans l'ordre, il s'agit de la Cour du Québec (53%), de la Cour supérieure (11%), des Petites créances (9%) et de la Cour municipale (7%). Pour les autres tribunaux, y compris les tribunaux administratifs, les poids sont inférieurs à 3%.

TABLEAU 19 : Activité judiciaire au Québec<sup>81</sup>

Tribunal	2002	2005	2011	Variation 2011/2002
Cour du Québec Chambre civile	60 868	52 055	26 374	(56,7%)
Cour du Québec Division des Petites créances	29 044	27 611	19 901	(31,5%)
Cour supérieure Chambre civile	19 088	13 826	15 163	(20,6%)
Cour supérieure Chambre de la famille	17 049	15 551	13 975	(18,0%)
Cour supérieure Chambre du divorce	19 028	16 639	14 535	(23,6%)
Tribunal administratif du Québec	33 606	42 337	30 719	(8,6%)
<b>TOTAL</b>	<b>178 683</b>	<b>168 019</b>	<b>120 667</b>	<b>(32,5%)</b>

## 7.6 Les budgets provinciaux alloués à la justice

Le graphique ci-dessous expose la proportion des investissements du budget du gouvernement provincial dans le domaine de la justice, de l'éducation et de la santé. Depuis 10 ans, bien que la part des budgets octroyés au ministère de la Justice ait augmenté d'une manière plus élevée que d'autres postes de dépenses, il est

<sup>79</sup> Il s'agit de la Cour du Québec (Petites créances, Chambre civile) et de la Cour supérieure (Chambre civile, Chambre de la famille, Chambre du divorce). Source, Justice Québec pour les années 1980 à 2011 inclusivement.

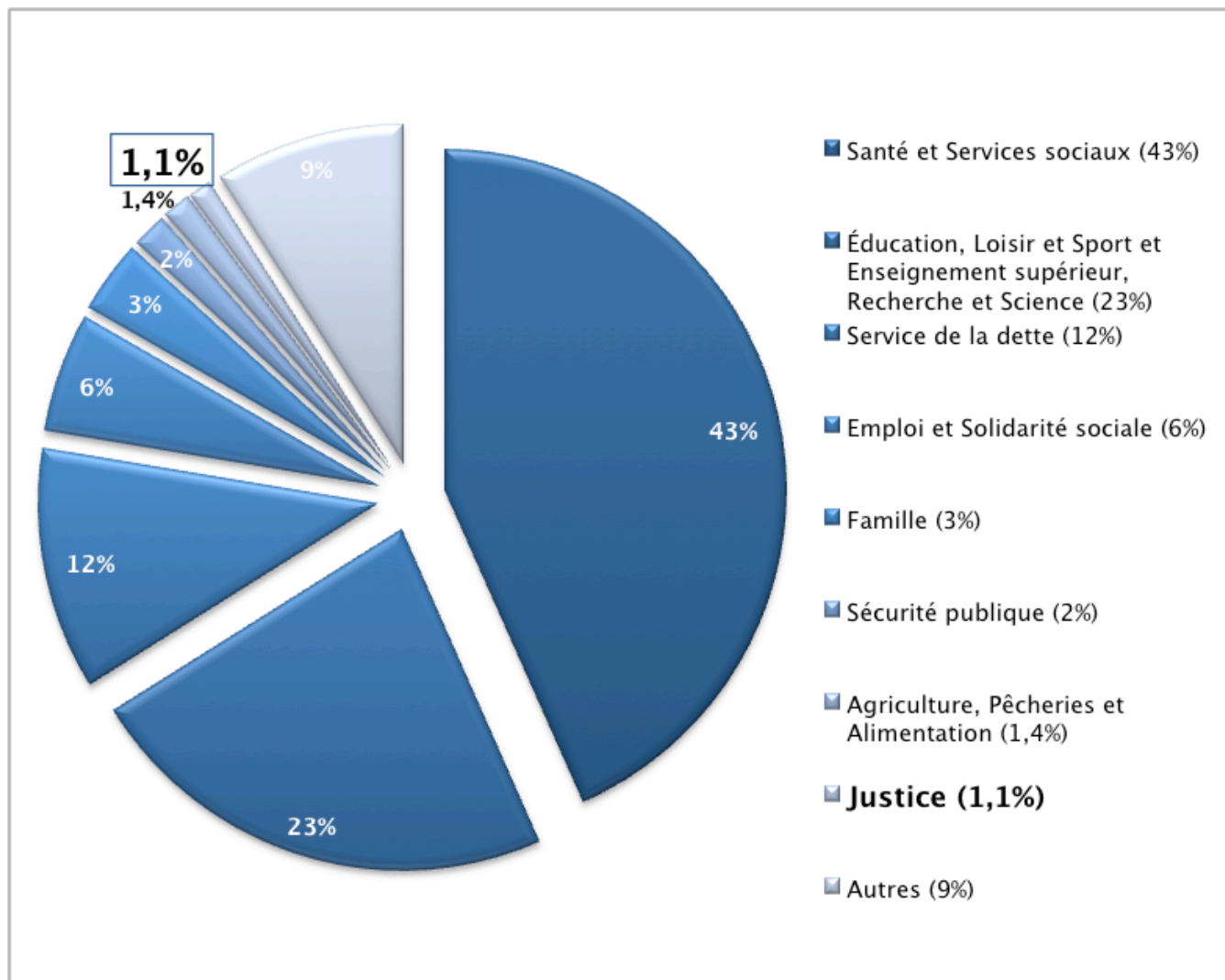
<sup>80</sup> Voir ALEXANDRE DÉSY, *L'efficacité de la médiation judiciaire*, Wilson Lafleur, 2014, p. 11; GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SYSTÈMES DE JUSTICE CIVILE, *Rapport du groupe de travail sur les systèmes de justice civile présidé par l'honorable Brian Dickson*, Ottawa, Association du Barreau canadien, 1996, p. 12, en ligne : <[http://www.cba.org/ABC/Pubs\\_f/pdf/systemscivil\\_fr.pdf](http://www.cba.org/ABC/Pubs_f/pdf/systemscivil_fr.pdf)>; COMITÉ DE RÉVISION DE LA PROCÉDURE CIVILE, *La révision de la procédure civile : Une nouvelle culture judiciaire*, Ministère de la Justice du Québec, 2001, p. 11, en ligne : <<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/crpc/crpc-rap2.pdf>>.

<sup>81</sup> Ministère de la Justice, Québec.

manifeste que dans les budgets totaux du gouvernement le sous-financement de la justice ressort inévitablement soit 1.1% du budget comparativement à 43% pour le ministère de la Santé et des Services sociaux qui reçoit la part du lion. Il est à prévoir qu'avec le vieillissement de la population, une plus grande part des budgets soit encore octroyée à la santé dans le futur. Cet environnement pourrait traduire moins d'investissement dans d'autres ministères tels que celui de la Justice.

### GRAPHIQUE 31 : Répartition du budget du gouvernement provincial en 2014-2015<sup>82</sup>

Répartition, en pourcentage, du budget de dépenses du gouvernement québécois, en 2014-2015



Le tableau qui suit présente l'évolution des crédits des ministères de l'Éducation, de la Justice et de la Santé et des Services sociaux entre 2002 et 2012.

<sup>82</sup> SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC, *Budget de dépenses 2014-2015 – Crédits des ministères et organismes*, Gouvernement du Québec, juin 2014, p. 19, en ligne : <[http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/14-15/CreditsMO.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/14-15/CreditsMO.pdf)>.

TABLEAU 20 : Évolution des crédits de ministères choisis (2003-2013)<sup>83</sup>

Année	Budget du gouvernement (000\$)	Δ%	Ministère Éducation (000\$)	Δ%	Ministère Justice (000\$)	Δ%	Ministère Santé et Services sociaux (000\$)	Δ%
2003	52 662 000	3,9	11 485 290	3,6	549 668	1,4	19 115 068	7,2
2004	54 090 000	2,7	11 777 641	2,5	563 027	2,4	20 071 086	5,0
2005	55 789 000	3,1	12 137 821	3,1	623 129	10,7	20 812 048	3,7
2006	58 078 000	4,1	12 797 857	5,4	630 861	1,2	22 114 506	6,3
2007	61 638 000	6,1	13 371 609	4,5	660 062	4,6	24 144 931	9,2
2008	63 854 900	3,6	13 983 966	4,6	666 223	0,9	25 468 946	5,5
2009	66 922 900	4,8	14 489 166	3,6	686 538	3,0	26 979 500	5,9
2010	69 551 000	3,9	14 805 047	2,2	683 653	-0,4	27 967 189	3,7
2011	68 836 000	-1,0	15 633 633	5,6	744 645	8,9	29 121 106	4,1
2012	70 879 000	3,0	15 975 528	2,2	751 336	0,9	30 120 808	3,4
2013	72 391 757	2,1	16 542 350	3,5	811 512	8,0	31 258 259	3,8
Augmentation sur 10 ans	19 729 757	37,5	5 057 060	44,1	261 844	47,6	12 143 191	63,5

Nous remarquons ici que les crédits des ministères de l'Éducation et de la Justice ont augmenté d'une manière proportionnelle au budget total de l'État tandis que ceux pour le ministère de la Santé ont augmenté d'une manière considérablement plus élevée (63,5%).

TABLEAU 21 : Dépenses per capita de ministères choisis (2002-2012)<sup>84</sup>

Année	Population du Québec (N)	Budget total du gouvernement (\$)	Ministère Éducation (\$)	Ministère Justice (\$)	Ministère Santé et Services sociaux (\$)
2002	7 441 076	6 808,42	1 490,08	72,82	2 395,85
2004	7 535 929	7 177,62	1 562,87	74,71	2 663,39
2006	7 631 552	7 610,25	1 676,97	82,66	2 897,77
2008	7 750 518	8 238,79	1 804,26	85,96	3 286,10
2010	7 905 087	8 798,26	1 872,85	86,48	3 537,87
2012	8 054 756	8 799,65	1 983,37	93,28	3 739,51
Augmentation réelle Δ (IPC) % <sup>85</sup>	8,25	4,7	7,8	3,8	26,5

<sup>83</sup> Budget de dépenses – Crédits des ministères et organismes, années 2002 à 2012, Gouvernement du Québec.

<sup>84</sup> Gouvernement du Québec, « Budget de dépenses », Crédits des Ministères et organismes, années 2002 à 2012 et l'IPC de référence à la Banque du Canada.

<sup>85</sup> Augmentation pondérée pour tenir compte de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

## 7.7 L'accès à la justice et les solutions de rechange aux tribunaux

Les ménages de la classe moyenne sont soit très intéressés (31%) ou assez intéressés (53%) par les solutions de rechange aux processus judiciaires. Le taux s'avère significatif, soit 84% des répondants. Les solutions de rechanges énumérées, perçues comme intéressantes, sont : la conciliation/médiation (86%) et l'arbitrage (81%). Suivent ensuite les minis-procès avec 66%<sup>86</sup>.

TABLEAU 22 : Moyens pour améliorer l'accès à la justice pour la classe moyenne en 2013<sup>87</sup>

Variables	Poids (%)
Simplifier les procédures	58
Aide juridique plus accessible	53
Limiter les honoraires selon la valeur du litige	52
Obligation de la médiation avant la cour	47
Raccourcir les délais	46
D'autres façons de tarifier les services	24
Services juridiques non taxés	24
Régime universel d'assurance frais juridiques	21
Régionaliser la justice (tribunaux)	3
Tenir compte de l'origine culturelle	3

Le Barreau s'intéresse depuis fort longtemps à l'accès à la justice. Voici quelques-unes de ses initiatives :

- Promotion de l'assurance frais juridiques;
- Service téléphonique du logement du Barreau du Québec;
- Service de médiation à forfait;
- Table de concertation en matière de petites créances;
- Mise en place d'organismes à but non lucratif d'aide aux citoyens : Éducaloi et Pro Bono Québec;
- Coproduction de la série *Le Droit de savoir*;
- Soutien à la mise en place des Centres de justice de proximité;
- Comité sur l'accessibilité à la justice (Comité consultatif du Barreau).

<sup>86</sup> PIERRE BOUCHER, *L'offre et la demande de services juridiques – Les besoins des ménages à revenus moyen*, Observatoire des services professionnels en collaboration avec le Barreau du Québec, la Chambre des notaires et SOQUIJ, 2013, p. 64.

<sup>87</sup> CROP, préc., note 70.

## 8. Technologies de l'information

L'impact des nouvelles technologies dans notre vie n'est plus à démontrer. Selon un sondage commandé par le Barreau en 2012, 81% des avocats affirment que la technologie a changé leur façon de pratiquer le droit<sup>88</sup>. Outre le courrier électronique qui est irrémédiablement ancré dans les habitudes de communication, il demeure intéressant de constater que l'utilisation des autres outils disponibles est en croissance, mais qu'elle varie grandement d'un type d'outil à l'autre. Selon cette même étude, 91% des avocats affirment que des outils technologiques sont utilisés dans le cadre de leur pratique<sup>89</sup>. Les tableaux qui suivent détaillent la fréquence d'utilisation des outils technologiques dans le travail des avocats.

Précisons que les technologies de l'information sont devenues un enjeu important pour la profession : 96% des avocats considèrent maintenant qu'elles permettent d'améliorer leur offre juridique et leur pratique<sup>90</sup>.

Voici la répartition de l'utilisation des nouvelles technologies :

TABLEAU 23 : Fréquence d'utilisation des outils technologiques en 2013-2014<sup>91</sup>

	Jamais	Rarement	Environ 1 fois par mois	1 fois par jour	Plusieurs fois par jour
Courrier électronique	1,0%	0%	0%	1,3%	97,7%
Téléphone intelligent	31,5%	4,0%	1,3%	5,7%	57,4%
Tablette électronique	60,1%	12,8%	1,0%	7,4%	18,8%
Logiciel d'aide à la gestion et/ou à la productivité	56,4%	10,7%	3,0%	9,1%	20,8%
Le nuage (« cloud computing »)	71,5%	11,1%	5,7%	5,0%	6,7%
Fournisseur de services juridiques en ligne (contrats, modèles et autres)	54,0%	24,8%	11,4%	5,0%	4,7%
Visioconférence	34,9%	35,2%	25,5%	3,4%	1,0%
Réseaux sociaux	53,4%	16,4%	10,1%	11,4%	8,7%
Rôles des tribunaux disponibles en ligne	39,9%	23,2%	25,2%	10,1%	1,7%
Outils disponibles sur le site Web du Barreau (trousses d'aide à la pratique, formations en ligne, recherche testamentaire, outils de calculs, bottin des membres, etc.)	18,1%	33,2%	32,2%	14,1%	2,3%
Sites d'information juridique (SOQUIJ, CAIJ, CanLII, etc.)	9,4%	11,4%	23,2%	33,2%	22,8%
Sites Web d'actualités juridiques	8,7%	19,8%	32,6%	27,5%	11,4%

<sup>88</sup> CROP, *Rapport d'analyse sur le repositionnement du Service aux membres*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2012, p. 11.

<sup>89</sup> *Id.*

<sup>90</sup> *Id.*

<sup>91</sup> BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 36.

L'âge étant souvent désigné comme étant un facteur d'assimilation des technologies, voici une répartition selon l'âge. La tablette électronique est plus utilisée par les avocats âgés de plus de 56 ans et les réseaux sociaux le sont par les avocats de moins de 55 ans.

**TABLEAU 24 : Fréquence d'utilisation des outils technologiques selon l'âge en 2013-2014<sup>92</sup>**

	35 ans et moins		36 à 45 ans		46 à 55 ans		56 ans et plus	
	Rarement, voire jamais	Utilisé (de 1x/mois à plusieurs x/jour)	Rarement, voire jamais	Utilisé (de 1x/mois à plusieurs x/jour)	Rarement, voire jamais	Utilisé (de 1x/mois à plusieurs x/jour)	Rarement, voire jamais	Utilisé (de 1x/mois à plusieurs x/jour)
Téléphone intelligent	36%	64%	27%	74%	33%	67%	51%	49%
Tablette électronique	81%	19%	71%	30%	70%	30%	66%	34%
Réseaux sociaux	62%	39%	67%	33%	75%	25%	81%	18%
Sites d'information juridique (SOQUIJ, CAIJ, CanLII, etc.)	12%	88%	20%	80%	25%	74%	30%	69%
Sites Web d'actualités juridiques	16%	83%	25%	74%	39%	61%	38%	62%
Logiciel d'aide à la gestion et/ou à la productivité	71%	28%	64%	36%	63%	37%	70%	30%
Le nuage (« cloud computing »)	81%	18%	80%	20%	81%	19%	91%	10%
Fournisseur de services juridiques en ligne (contrats, modèles et autres)	77%	33%	81%	19%	77%	22%	81%	18%
Visioconférence	69%	30%	76%	24%	66%	34%	70%	31%

<sup>92</sup> *Id.*

## 9. Satisfaction face à l'emploi

Selon le sondage d'appoint effectué, les membres du Barreau sont relativement plus satisfaits qu'insatisfaits par rapport à leur emploi en général :

GRAPHIQUE 32 : Niveau de satisfaction de l'avocat face à son emploi en 2013-2014<sup>93</sup>

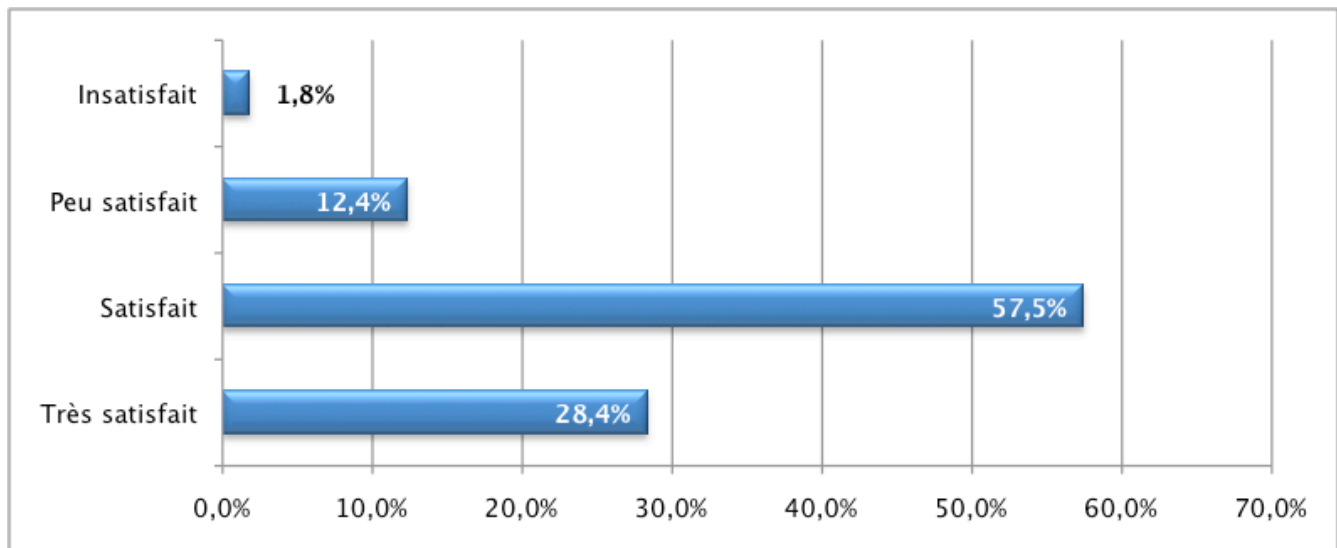


TABLEAU 25 : Niveau de satisfaction face à l'emploi en fonction de la répartition hommes/femmes en 2013-2014<sup>94</sup>

	Hommes	Femmes
Très satisfait	32,5%	25%
Satisfait	52%	61,5%
Peu satisfait	12%	12%
Insatisfait	3,5%	0,6%

Selon les données disponibles, le niveau de satisfaction ne diffère pas en fonction du type de pratique et du statut de l'avocat.

<sup>93</sup> *Id.*

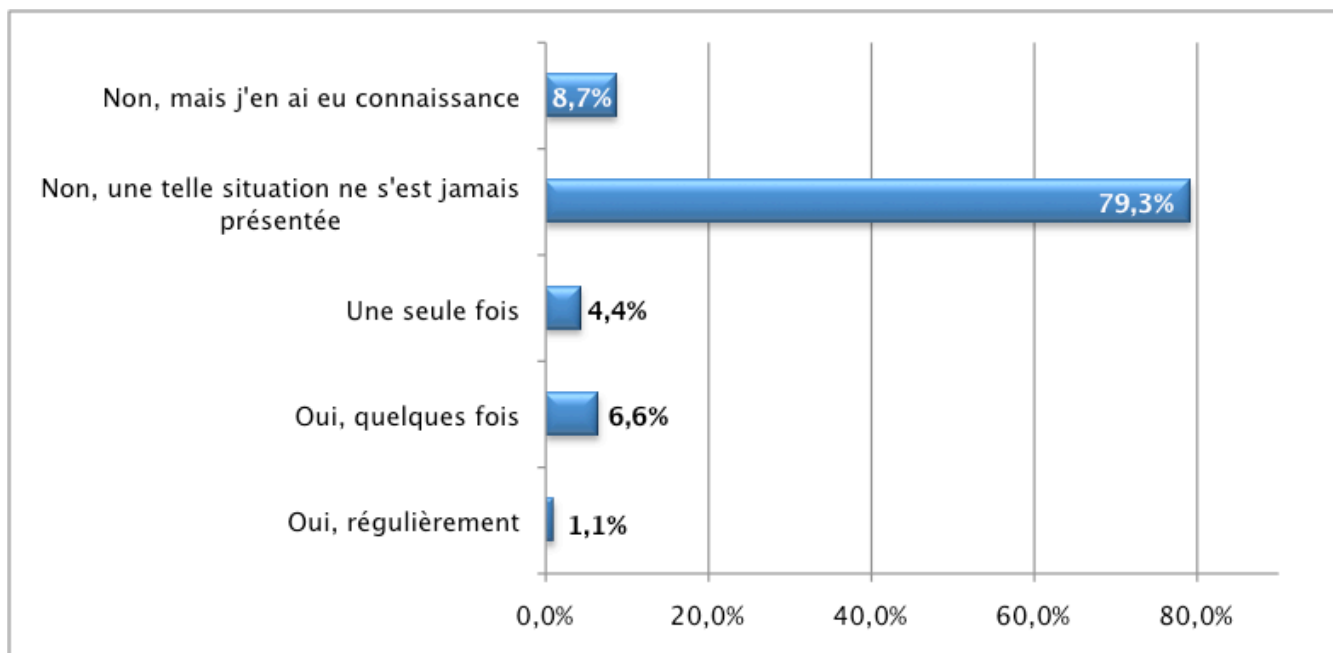
<sup>94</sup> *Id.*

## 9.1 La discrimination au travail

Dans le sondage « Évolution et tendances » qui visait l'ensemble des membres de la profession, la proportion de femmes sur les 275 répondants affirmant avoir vécu une situation discriminatoire se chiffre à 15,5%, un pourcentage beaucoup plus élevé que chez les hommes chez qui il n'est que de 7%.

### GRAPHIQUE 33 : Avocats ayant déjà vécu une situation où l'opportunité de travailler sur un dossier leur a été refusée selon le sondage d'appoint 2014<sup>95</sup>

Avocats ayant déjà vécu une situation où l'opportunité de travailler sur un dossier leur a été refusée sur la base de leur sexe, origine ethnique ou nationale, handicap, langue, orientation sexuelle, ou autre forme de discrimination



## 9.2 La discrimination raciale

La discrimination sur la base de l'origine ethnique a une prévalence statistique importante. Parmi les avocats s'étant auto-identifiés comme appartenant à un groupe ethnoculturel et ayant participé à une consultation organisée par le Barreau à l'hiver 2013, « 71% des répondants au sondage ont déjà vécu un incident à caractère raciste dans le cadre de l'exercice de leur profession et 60% se sont déjà fait poser une ou plusieurs questions à caractère discriminatoire en entrevue. Or, seulement 5% d'entre eux ont rapporté l'incident ou la question discriminatoire au Bureau du syndic du Barreau ou à une autre instance disciplinaire<sup>96</sup>. »

<sup>95</sup> *Id.*

<sup>96</sup> BARREAU DU QUÉBEC, *Forum – Pour une profession inclusive – La diversité ethnoculturelle dans la profession juridique*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2014, p. 5, en ligne : <<http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/profession-inclusive/index.html>>.

## 10. Évolution de la profession

### 10.1 L'image de la profession

Chaque année, le baromètre des professions de la firme de sondage CROP nous renseigne sur les grandes tendances de l'heure. Les professions venant en aide aux gens se retrouvent toutes dans le premier tiers du sondage. Alors que les professions plus libérales comme les notaires, juges, ingénieurs, banquiers ou économistes, longtemps admirées au Québec, sont dans le deuxième tiers. Et dans le dernier tiers, on trouve les politiciens, les syndicalistes, les vendeurs, les gens d'affaires et les avocats.

Cependant, la situation est différente pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle par rapport aux services reçus d'un avocat. Selon un sondage CROP effectué en 2010, la satisfaction du public ayant eu recours aux services d'un avocat est de 71%. La même question posée en 2013 dans un sondage IPSOS révèle un taux de satisfaction de 62%<sup>97</sup>.

L'indice de confiance est fortement influencé par le fait que l'on ait ou non déjà eu recours aux services d'un avocat. Les citoyens ayant eu recours aux services d'un avocat font généralement plus confiance aux avocats et ce, de façon significative.

### 10.2 Les services offerts par le Barreau

Nous remarquons que la majorité des services offerts aux avocats par le Barreau sont encore méconnus par plus de 50% d'entre eux; la formation continue étant l'exception. L'explication réside dans l'obligation pour les avocats de faire 30 heures de formation reconnue par le Service de la formation continue aux deux ans. Les membres doivent s'informer, ce qui améliore nécessairement la notoriété de ce service.

Selon les données disponibles, il existe une corrélation directe entre la satisfaction des avocats face au service rendu et leur utilisation. Plus les avocats utilisent un service, plus ils en sont satisfaits.

TABLEAU 26 : Les cinq services du Barreau les plus connus en 2012<sup>98</sup>

La formation continue	90%
Le programme PAMBA	47%
L'info sur la déontologie offerte par le Bureau du Syndic	43%
L'assurance frais juridique	40%
Les calculateurs <sup>7</sup> (taux d'intérêts, de délais, de taxes, etc.)	40%

<sup>97</sup> KPMG et SECOR, préc., note 76, p. 9.

<sup>98</sup> CROP, préc., note 88, p. 9.

TABLEAU 27 : Les cinq services du Barreau les plus utilisés en 2012<sup>99</sup>

La formation continue	70%
Les calculateurs (taux d'intérêts, de délais, de taxes, etc.)	31%
L'info sur la déontologie offerte par le Bureau du Syndic	23%
Le Guide sur le langage clair	15%
Le programme Vos hôtels d'affaires	13%

TABLEAU 28 : Les cinq services du Barreau ayant le meilleur taux de satisfaction en 2012<sup>100</sup>

La formation continue	63%
Les calculateurs	36%
L'info sur la déontologie offerte par le Bureau du Syndic	28%
Le Guide sur le langage clair	21%
L'entente Via Rail avec le Programme Vos hôtels d'affaires	17%

<sup>99</sup> CROP, préc., note 88, p. 10.

<sup>100</sup> *Id.*

## Table des tableaux

TABLEAU 1 :	Nombre de membres du Barreau du Québec versus la population de la province	7
TABLEAU 2 :	Nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre	7
TABLEAU 3 :	Autorisations spéciales d'exercer pour 2013-2014	8
TABLEAU 4 :	Avocats de 65 ans et plus	12
TABLEAU 5 :	Portrait des membres retraités	13
TABLEAU 6 :	Portrait des démissionnaires 2013-2014	13
TABLEAU 7 :	Répartition des avocats et de la population québécoise en 2013-2014	16
TABLEAU 8 :	Nombre de membres appartenant à un des groupes désignés	17
TABLEAU 9 :	Nombre d'étudiants appartenant à un des groupes désignés au 1 <sup>er</sup> août 2014	18
TABLEAU 10 :	Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) 2013-2014	23
TABLEAU 11 :	Nombre de nouveaux dossiers au registre des S.P.A. et S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires 2013-2014	23
TABLEAU 12 :	Domaines de droit par barreau de section en 2013-2014	28
TABLEAU 13 :	Perspectives de carrières des étudiants de l'École du Barreau au 13 juin 2011	31
TABLEAU 14 :	Échelle de salaire médiane en fonction du sexe pour 2013-2014	32
TABLEAU 15 :	Nombre d'avocats et population du Québec	37
TABLEAU 16 :	Nombre d'avocats par 100 000 habitants 2013-2014	37
TABLEAU 17 :	Taux d'incidence d'une problématique juridique dans la classe moyenne 2013	38
TABLEAU 18 :	Ménages ayant besoin de services juridiques (horizon de 3 ans) 2013	38
TABLEAU 19 :	Activité judiciaire au Québec	43
TABLEAU 20 :	Évolution des crédits de ministères choisis (2003-2013)	45
TABLEAU 21 :	Dépenses per capita de ministères choisis (2002-2012)	45
TABLEAU 22 :	Moyens pour améliorer l'accès à la justice pour la classe moyenne en 2013	46
TABLEAU 23 :	Fréquence d'utilisation des outils technologiques en 2013-2014	47
TABLEAU 24 :	Fréquence d'utilisation des outils technologiques selon l'âge en 2013-2014	48
TABLEAU 25 :	Niveau de satisfaction face à l'emploi en fonction de la répartition hommes/femmes en 2013-2014	49
TABLEAU 26 :	Les cinq services du Barreau les plus connus en 2012	51
TABLEAU 27 :	Les cinq services du Barreau les plus utilisés en 2012	52
TABLEAU 28 :	Les cinq services du Barreau ayant le meilleur taux de satisfaction en 2012	52

## Table des graphiques

GRAPHIQUE 1 :	Répartition des membres 2013-2014 selon les groupes d'âge	9
GRAPHIQUE 2 :	Répartition des membres 2013-2014 selon les groupes d'âge et le sexe	10
GRAPHIQUE 3 :	Pourcentage des membres 2013-2014 selon leur nombre d'années de pratique	11
GRAPHIQUE 4 :	Type de pratique au moment de la démission en 2013-2014	14
GRAPHIQUE 5 :	Répartition des membres par barreau de section en 2013-2014	15
GRAPHIQUE 6 :	Nombre total de membres au 31 mars 2014	16
GRAPHIQUE 7 :	Avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec au 31 mars 2014	17
GRAPHIQUE 8 :	Langues utilisées au travail en 2013-2014	19
GRAPHIQUE 9 :	Langue maternelle encore comprise et parlée par les membres en 2013-2014	19
GRAPHIQUE 10 :	Langue maternelle encore comprise et parlée par les membres s'identifiant à un groupe ethnoculturel en 2013-2014	20
GRAPHIQUE 11 :	Diplomation universitaire chez les avocats au 31 mars 2014	21
GRAPHIQUE 12 :	Type de pratique des avocats en 2013-2014	22
GRAPHIQUE 13 :	Statut des avocats	24
GRAPHIQUE 14 :	Répartition des avocats exerçant en pratique privée	25
GRAPHIQUE 15 :	Nombre d'avocats au sein des cabinets au 31 mars 2014	26
GRAPHIQUE 16 :	Domaines de pratique du droit en 2013-2014	27
GRAPHIQUE 17 :	Changement des attentes des clients au 31 mars 2014	28
GRAPHIQUE 18 :	Nouvelles attentes des clients en 2013-2014	29
GRAPHIQUE 19 :	Heures dédiées à l'emploi principal pour l'année 2013-2014	30
GRAPHIQUE 20 :	Heures travaillées par sexe pour l'année 2013-2014	30
GRAPHIQUE 21 :	Revenus individuels perçus en 2013	33
GRAPHIQUE 22 :	Taux horaires pour 2013-2014	34
GRAPHIQUE 23 :	Pourcentage des revenus associé à chacun des types de clientèle en 2013-2014	35
GRAPHIQUE 24 :	Niveau de considération de l'avocat face à sa rémunération	36
GRAPHIQUE 25 :	Degré d'optimisme relativement à l'évolution des revenus en 2013-2014	36
GRAPHIQUE 26 :	Sources de consultations 2013	39
GRAPHIQUE 27 :	Modes de tarification utilisés en fonction des revenus en 2013-2014	40
GRAPHIQUE 28 :	Trois principales tendances du secteur du droit en 2013	41
GRAPHIQUE 29 :	Avocats ayant dû pratiquer un droit étranger en 2013-2014	42
GRAPHIQUE 30 :	Type de clients d'avocats ayant eu à pratiquer un droit étranger en 2013-2014	42
GRAPHIQUE 31 :	Répartition du budget du gouvernement provincial en 2014-2015	44
GRAPHIQUE 32 :	Niveau de satisfaction de l'avocat face à son emploi en 2013-2014	49
GRAPHIQUE 33 :	Avocats ayant déjà vécu une situation où l'opportunité de travailler sur un dossier leur a été refusée selon le sondage d'appoint 2014	50





## Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Barreau  
du Québec

